



Conseil de sécurité

Soixante-dix-septième année

8968^e séance

Jeudi 17 février 2022, à 10 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Vershinin.	(Fédération de Russie)
<i>Membres :</i>	Albanie	M. Hoxha
	Brésil	M. de Almeida Filho
	Chine	M. Zhang Jun
	Émirats arabes unis	M ^{me} Nusseibeh
	États-Unis d'Amérique	M. Blinken/M ^{me} Thomas-Greenfield
	France	M. de Rivière
	Gabon	M. Biang
	Ghana	M. Agyeman
	Inde	M. Tirumurti
	Irlande	M ^{me} Byrne Nason
	Kenya	M. Kimani
	Mexique	M. de la Fuente Ramírez
	Norvège	M ^{me} Heimerback
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Cleverly

Ordre du jour

Lettre datée du 13 avril 2014, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2014/264)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Lettre datée du 13 avril 2014, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2014/264)

Le Président (*parle en russe*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de l'Allemagne et de l'Ukraine à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnalités suivantes, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M^{me} Rosemary DiCarlo, Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix ; S. E. M. Mikko Kinnunen, Représentant spécial du Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) en Ukraine et au sein du Groupe de contact trilatéral ; S. E. M. Yaşar Halit Çevik, Observateur en chef de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine ; et M^{me} Tetiana Montian, militante de la société civile ukrainienne.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne maintenant la parole à M^{me} DiCarlo.

M^{me} DiCarlo (*parle en anglais*) : Mon dernier exposé au Conseil sur la situation en Ukraine en lien avec l'application des Accords de Minsk remonte au 11 février 2021 (voir S/2021/159).

À l'époque, j'avais appelé l'attention sur la fragilité des conditions de sécurité qui prévalaient malgré le cessez-le-feu symbolique en vigueur.

Aujourd'hui, un an après cet exposé, les tensions en Ukraine et alentour sont plus vives que jamais depuis 2014. Les spéculations et les accusations autour d'un possible conflit militaire vont bon train. Quoi que l'on pense quant au risque d'un tel affrontement, le fait est que la situation actuelle est extrêmement dangereuse.

Les questions qui sous-tendent la crise actuelle sont complexes et remontent loin dans le temps. Aux huit années de conflit dans l'est de l'Ukraine viennent s'ajouter d'autres questions plus vastes liées à l'architecture de sécurité européenne.

Bien qu'elles puissent sembler insolubles, étant donné les enjeux pour notre sécurité collective et la stabilité européenne, ces questions peuvent et doivent être résolues par la diplomatie et en utilisant pleinement les nombreux mécanismes et cadres régionaux et autres disponibles. Nous appuyons tous ces efforts, y compris par le biais des bons offices du Secrétaire général.

Malheureusement, il y a eu peu, voire aucun progrès réel dans la mise en œuvre des différentes dispositions des Accords de Minsk. En dépit d'efforts répétés, tant les pourparlers dans le cadre du format Normandie que les discussions menées par le Groupe de contact trilatéral restent dans l'impasse. Nous saluons les efforts déployés par la France et l'Allemagne pour accueillir les récentes discussions du format Normandie afin de sortir de l'impasse actuelle et espérons que ces efforts se poursuivront.

Les Accords de Minsk restent le seul cadre entériné par le Conseil, dans sa résolution 2202 (2015), pour un règlement négocié et pacifique du conflit dans l'est de l'Ukraine. À cet égard, nous prenons note avec inquiétude des informations faisant état de nouvelles violations du cessez-le-feu au-delà de la ligne de contact au cours des dernières heures. Si ces violations devaient se vérifier, il ne faudrait ménager aucun effort pour empêcher la surenchère. Nous appelons les parties à faire preuve de la plus grande retenue à ce stade. Nous exhortons également toutes les parties concernées à s'abstenir de toute mesure unilatérale susceptible d'aller à l'encontre de la lettre et de l'esprit des Accords de Minsk ou de compromettre leur mise en œuvre et d'entraîner de nouvelles tensions, notamment en ce qui concerne le statut de certaines zones de Louhansk et de Donetsk.

Nous saluons le travail important effectué par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Le Conseil entendra tout à l'heure l'Ambassadeur Mikko Kinnunen, Représentant spécial du Président en exercice de l'OSCE en Ukraine, et l'Ambassadeur Halit Çevik, Observateur en chef de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE. Il est essentiel que nous appuyions leur travail, en particulier en ces heures critiques.

La Mission spéciale d'observation, qui s'acquitte de ses fonctions cruciales malgré des difficultés considérables, doit pouvoir travailler en toute sécurité.

Le 14 février, le Secrétaire général a exprimé sa profonde inquiétude quant à l'éventualité d'un conflit

militaire en Europe. Il a rappelé à la communauté internationale que le prix à payer en termes de souffrances humaines, de destruction et d'atteinte à la sécurité européenne et mondiale était trop élevé pour être envisagé.

Le Secrétaire général reste en contact permanent avec les acteurs clés, notamment les Gouvernements russe et ukrainien, et a martelé le même message sans ambiguïté : rien ne peut remplacer la diplomatie.

Il incombe à tous les États Membres de respecter pleinement les principes fondamentaux consacrés par la Charte des Nations Unies, de régler leurs différends par des moyens pacifiques et de s'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout État. À cet égard, je réaffirme l'attachement de l'ONU à la souveraineté, à l'indépendance et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale.

Les récents contacts diplomatiques, notamment entre chefs d'État, sont encourageants, mais il est urgent de faire plus, y compris en prenant des mesures tangibles sur le terrain et en renonçant aux propos incendiaires afin de désamorcer les tensions.

Comme elle l'a fait tout au long de ces huit années de conflit, l'ONU continue de se tenir aux côtés du peuple ukrainien. L'équipe de pays des Nations Unies en Ukraine reste pleinement opérationnelle. Nos collègues humanitaires sont déterminés à fournir une aide dans le respect des principes humanitaires de neutralité, d'impartialité, d'humanité et d'indépendance. Ces efforts englobent, par exemple, l'acheminement par trois convois humanitaires de plus de 140 tonnes d'aide vitale à travers la ligne de contact depuis le début de 2022, dont ont bénéficié des milliers de personnes dans le besoin. Il est impératif que toutes les parties garantissent l'accès sûr et sans entrave des acteurs humanitaires en toutes circonstances.

Dans le contexte des tensions actuelles, nous ne devons pas perdre de vue les besoins humanitaires considérables de 2,9 millions de personnes, dont la majorité vit dans des zones non contrôlées par le Gouvernement dans l'est de l'Ukraine. L'appui des donateurs nous a permis de fournir une aide à plus de 1,5 million de personnes durant les neuf premiers mois de 2021 – le plus haut niveau depuis 2017. Ce résultat très important doit être maintenu face à l'aggravation

des besoins humanitaires. Un financement rapide et suffisant du plan d'aide humanitaire pour 2022, qui s'élève à 190 millions de dollars, est nécessaire pour continuer de répondre aux besoins urgents de 1,8 million de personnes vulnérables, dont plus d'un million se trouvent dans des zones contrôlées par le Gouvernement et 750 000 dans des zones non contrôlées par le Gouvernement.

Pour les populations lasses de la guerre dans les régions de Donetsk et Louhansk, les effets de la maladie à coronavirus (COVID-19), conjugués à ceux du conflit, ont causé des perturbations et une souffrance encore plus marquées. Des millions de personnes qui, avant la pandémie, pouvaient maintenir les liens avec leurs familles et leurs communautés ne peuvent plus traverser librement la ligne de contact en raison des restrictions liées à la COVID-19. En conséquence de leur isolement croissant et de la perte soudaine d'accès aux services de base et aux moyens de subsistance, les besoins de ces personnes déjà vulnérables ont été décuplés.

Pendant ce temps, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme continue de recenser les pertes civiles et les répercussions des hostilités, de surveiller la liberté de circulation, de recevoir des allégations de violations des droits de l'homme et de faire remonter l'information. En dépit des tensions persistantes, l'année dernière a vu le plus faible nombre de pertes civiles enregistrées par le Haut-Commissariat depuis le début du conflit. Le respect global du cessez-le-feu est un élément important expliquant cette tendance. Il doit se poursuivre.

Plus de 14 000 personnes ont été tuées depuis le début du conflit dans l'est de l'Ukraine. Comme l'a déclaré le Secrétaire général cette semaine, nous ne pouvons tout simplement pas accepter l'éventualité d'un nouveau conflit en Ukraine. Nous sommes mis à l'épreuve. Le monde compte sur les mécanismes de sécurité collective en Europe, mais également sur le Conseil de sécurité, pour contribuer à apaiser les tensions et veiller à ce que les seuls accrochages soient diplomatiques. Nous n'avons pas droit à l'échec.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie M^{me} DiCarlo de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Kinnunen.

M. Kinnunen (*parle en anglais*) : Le Groupe de contact trilatéral appuie la mise en œuvre de la solution fournie par les Accords de Minsk. Néanmoins, dans les circonstances actuelles, il est impossible d'aborder

la question du Donbass sans tenir compte du contexte global, à savoir la situation tendue en matière de sécurité en Ukraine et dans la région, ainsi que l'intense activité diplomatique menée à un haut niveau.

D'une certaine façon, ce contexte général est étroitement lié aux travaux du Groupe de contact trilatéral. Cet argument se fonde sur les avis selon lesquels trouver une solution à la tâche principale du Groupe de contact trilatéral, à savoir la mise en œuvre des Accords de Minsk, pourrait permettre de régler un grand nombre de problèmes propres au contexte général. Néanmoins, actuellement, les positions des participants aux discussions du Groupe sont trop éloignées les unes des autres. En conséquence, pour l'instant, il n'est pas encore possible de régler le conflit dans l'est de l'Ukraine au sein du Groupe. Nous devons poursuivre nos efforts.

Dans le même temps, il est important de noter que tous les éléments des trois Accords de Minsk sont pertinents et doivent être pris en compte. Ces accords – le Protocole de Minsk, le Mémoire de Minsk et l'ensemble de mesures – continuent de constituer la base de nos travaux. Il est crucial que toutes les parties restent engagées.

Il est facile d'accuser l'un ou l'autre des participants aux discussions de violer les Accords de Minsk ou de ne pas vouloir les appliquer. À cet égard, mon message prône la prudence. Le fait est qu'aucun des éléments des Accords de Minsk n'a été mis en œuvre, ou tout du moins pas pleinement. Par ailleurs, d'après mon expérience, il n'est pas possible ni pertinent de ne désigner qu'une seule partie comme étant responsable de cet état de fait. Tous les participants aux discussions du Groupe de contact trilatéral doivent honorer leur responsabilité de mettre en œuvre ce qui a été convenu. Il faut que les positions soient plus souples et se montrer prêt à accepter des compromis.

Les conditions de sécurité le long des 480 kilomètres de la ligne de contact qui sépare la zone contrôlée par le Gouvernement de la zone non contrôlée par le Gouvernement dans l'est de l'Ukraine sont un des grands sujets de préoccupation des travaux du Groupe de contact trilatéral. Dans la situation actuelle, en particulier compte tenu du contexte plus général, il est important de continuer également à maintenir le calme le long de la ligne de contact. Les provocations doivent être évitées. Au bout du compte, personne ne bénéficierait de nouvelles activités militaires.

Un nouvel exemple concret de provocation potentielle est le bombardement qui se serait produit ce matin dans la région de Louhansk, près de la ligne de contact. Il importe de s'efforcer d'établir rapidement les faits et d'éviter une escalade. Un participant aux discussions du Groupe de contact trilatéral a demandé la tenue d'une réunion extraordinaire du Groupe.

Le conflit armé dans l'est de l'Ukraine dure depuis huit ans, comme nous l'a rappelé la Secrétaire générale adjointe. Le conflit en cours a fait plus de 14 000 victimes ainsi que des centaines de milliers de déplacés et de réfugiés. Le nombre de traversées de la ligne de contact par des civils a chuté de 95 % depuis la fermeture des points de contrôle il y a deux ans, aggravant la souffrance des civils et les difficultés qu'ils rencontrent. Vivre dans des zones touchées par le conflit où persiste une activité militaire est malheureusement devenu le lot quotidien d'une quantité innombrable d'Ukrainiens.

Fin décembre 2021, il y a deux mois, les participants aux discussions du Groupe de contact trilatéral ont accepté sans réserve d'adhérer à l'accord de cessez-le-feu de juillet 2020. Cet engagement pris il y a deux mois à l'occasion du Nouvel An n'a pas été suffisamment tenu. Toutefois, on peut signaler, sur une note plus positive, que pendant une période d'un mois suivant cet engagement, il y a eu 70 % de violations du cessez-le-feu en moins par rapport au mois précédent. Cela indique une fois de plus que quand la volonté politique est au rendez-vous, il est possible de ne pas utiliser d'armes et de ne pas tirer.

Deuxièmement, nous avons fait de petits pas positifs dans notre travail, comme la création d'un groupe d'experts de l'environnement. Une récente visite de l'Agence internationale de l'énergie atomique dans la zone non contrôlée par le Gouvernement montre que lorsque toutes les parties font preuve de volonté, un accord est possible. Mais il est clair que les progrès accomplis sont insuffisants. Cela s'explique notamment par les questions liées à l'État, qui, de l'extérieur, peuvent sembler d'ordre procédural mais qui touchent en réalité au fond du dossier.

Cette semaine, la Douma d'État de la Fédération de Russie a approuvé une résolution demandant au Président russe de reconnaître l'indépendance de certaines zones des régions de Donetsk et de Louhansk. Cela a soulevé des questions et des discussions internes au sein du Groupe de contact trilatéral. Si je note que la résolution de la Douma ne reflète pas la ligne officielle

du Gouvernement, il est important de souligner que tous les participants doivent rester attachés à l'objectif de rétablir la souveraineté de l'Ukraine sur la totalité de son territoire.

Dans le même temps, le tableau d'ensemble – l'attention internationale sans précédent portée à l'Ukraine et à la région – devrait être l'occasion de débloquent le travail du Groupe de contact trilatéral. Je suis reconnaissant des récents contacts de haut niveau établis entre les dirigeants du format Normandie, ainsi que des deux réunions des conseillers politiques du format Normandie et, par exemple, des discussions du Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) tenues à Kiev et à Moscou ces derniers jours. Tous ces éléments pourraient donner un nouvel élan propre à débloquent le travail du Groupe de contact trilatéral. Ils pourraient, par exemple, nous donner l'occasion d'avoir des discussions de fond sur certains projets de loi concrets au cœur même des Accords de Minsk.

Enfin, cela fait maintenant presque deux ans que le Groupe de contact trilatéral se réunit en format vidéo lors de réunions virtuelles. Les réunions en format vidéo manquent de dynamisme et de confidentialité. Pour plusieurs raisons, elles n'offrent pas de possibilités de négociation et d'interaction véritables. Mon objectif reste de revenir aux réunions en face à face de notre plateforme sans équivalent, qui réunit l'Ukraine, la Russie et l'OSCE, ainsi que des représentants de certaines zones des régions de Donetsk et de Louhansk.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie M. Kinnunen pour son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Çevik.

M. Çevik (*parle en anglais*) : Je remercie les membres du Conseil de l'occasion qui m'est donnée de faire un exposé au Conseil de sécurité aujourd'hui. En ma qualité d'Observateur en chef de la Mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe en Ukraine (OSCE) et de Coordonnateur du groupe de travail sur les questions de sécurité au sein du Groupe de contact trilatéral, j'informerai les membres du Conseil des principaux faits nouveaux survenus dans la situation dans l'est de l'Ukraine au cours de l'année écoulée. Il s'agit notamment de la situation sécuritaire le long de la ligne de contact, des répercussions des près de huit années du conflit sur les civils et de l'environnement opérationnel de plus en plus difficile pour la Mission spéciale d'observation.

La situation sécuritaire reste tendue. L'effritement progressif du cessez-le-feu, que j'ai décrit au Conseil en février dernier (voir S/2021/159, annexe III), s'est malheureusement accéléré et, inévitablement, les civils des deux côtés de la ligne de contact continuent de supporter le poids des tensions et de l'insécurité qui en résulte.

Je dois en outre reconnaître avec une profonde inquiétude que les entraves à la liberté de circulation prévue dans le mandat de la Mission spéciale d'observation n'ont pas seulement persisté, mais se sont aussi intensifiées l'année dernière. En période de tensions accrues en Ukraine et autour de l'Ukraine, alors que les rapports impartiaux et objectifs de la Mission sont d'une importance vitale, ces restrictions sont particulièrement inacceptables, car elles limitent les capacités de la Mission.

La Mission spéciale d'observation a été vilipendée dans les discours publics et les membres de la Mission ont parfois été intimidés. Nos outils de surveillance technique sont soumis quotidiennement à d'intenses interférences. La Mission a subi des blocages temporaires de ses opérations dans la région de Donetsk en octobre dernier. Dans la région de Louhansk, la Mission spéciale d'observation est également soumise à un blocus. La pérennité de la Mission est menacée, car elle a été privée de sa liberté opérationnelle et de son indépendance.

Dans ce contexte, je souhaite également souligner ma préoccupation quant au fait que la ligne de contact reste extrêmement difficile à franchir, tant pour les membres de la Mission que pour les civils. Elle ressemble de plus en plus à une frontière qui traverse et divise les familles, les communautés et les services provisoires.

Avant d'entrer dans les détails de ces faits nouveaux, je tiens à souligner que dans des circonstances aussi difficiles, la volonté politique des parties de respecter strictement le cessez-le-feu et de réduire les tensions est impérative. Le silence le long de la ligne de contact est de la plus haute importance pour permettre un espace de négociation ; il est également essentiel de s'abstenir de toute rhétorique publique incendiaire.

Depuis mon dernier exposé au Conseil de sécurité, la situation générale en matière de sécurité le long de la ligne de contact dans l'est de l'Ukraine est restée explosive. Après la période sans précédent de calme relatif qui a suivi l'accord du 22 juillet 2020 du Groupe de contact trilatéral sur les mesures visant à

renforcer le cessez-le-feu, nous avons assisté tout au long de l'année 2021 à une augmentation progressive mais soutenue du niveau de violence armée. En 2021, entre août et décembre en particulier, la Mission a enregistré un nombre élevé de violations du cessez-le-feu, notamment l'utilisation accrue d'armes lourdes que les parties s'étaient engagées à retirer, ainsi que leurs conséquences en termes de victimes civiles et de dommages aux infrastructures.

En novembre, la Mission spéciale d'observation a fait état de niveaux d'activité cinétique, dont l'utilisation d'armes plus destructives, et inquiétante proches des niveaux enregistrés avant l'accord sur les mesures du 22 juillet. Lors de la réunion du 22 décembre 2021 du Groupe de contact trilatéral, les participants ont exprimé une forte détermination à faire respecter le régime de cessez-le-feu. Le premier mois qui a suivi cette réunion a vu une diminution considérable – de quelque 60 % – du niveau de violence, mais les tensions restent néanmoins élevées, alimentées également par les discussions plus larges entourant la situation sécuritaire en Ukraine et dans les environs.

Le fait qu'en 2021, la Mission spéciale d'observation ait signalé des violations du cessez-le-feu à l'intérieur et près des trois zones pilotes de désengagement symboliquement importantes, y compris avec l'utilisation d'armes interdites, est très préoccupant. Dans la région de Louhansk, en particulier les paramètres plus larges de la zone de Zolote, restent constamment un point chaud. Le 3 décembre, la Mission a enregistré un violent échange de tirs à l'intérieur et à proximité du point de désengagement et de passage de Stanytsia Luhanska. Cette situation était particulièrement dangereuse, car les civils en transit, y compris les enfants, étaient mis en danger. C'est la première fois depuis avril 2020 que la Mission a signalé des violations du cessez-le-feu dans cette zone. Il importe de noter que les avantages du désengagement ont été clairement démontrés – puisqu'il a permis la reconstruction du pont de Stanytsia Luhanska, l'un des symboles du conflit – en mettant en évidence l'importance de la violence dans ces trois zones et en permettant de se faire une idée de la volonté ou, parfois, de l'absence de volonté des parties s'agissant de respecter leurs engagements.

Dans ce contexte, je voudrais également faire part de mes vives préoccupations concernant l'organisation par les parties d'exercices à balles réelles à l'intérieur de la zone de sécurité tout au long de 2021 et depuis le début de 2022. Ces violations du cessez-le-feu méritent une

attention particulière de notre part, car elles violent à la fois le régime de cessez-le-feu global et spécifiquement, la décision du 3 mars 2016, qui interdisent la conduite de tels exercices. Le mois dernier, ces exercices ont constitué environ 10 % de toutes les violations du cessez-le-feu enregistrées par la Mission spéciale d'observation.

Depuis le début de 2022, la Mission a déjà enregistré, en moyenne, deux fois plus de violations du cessez-le-feu par jour qu'au cours de la même période en 2021, alors que le respect du cessez-le-feu par les parties avait déjà commencé à s'affaiblir. Comme je l'ai indiqué, l'intensification de la violence, et le recours à des armes lourdes, a inévitablement conduit à une augmentation du nombre corroboré de victimes civiles, à la suite de bombardements et de tirs d'armes de petit calibre.

En 2021, la Mission spéciale d'observation a confirmé un plus grand nombre de victimes civiles dues à des bombardements et à des tirs d'armes de petit calibre – 48 victimes – que celles causées par des mines et autres objets explosifs. Près de 60 % des pertes civiles vérifiées ont été causées par des bombardements et des tirs d'armes de petit calibre. En outre, près de 70 % de tous les cas de dommages causés à des biens et infrastructure civils ont été enregistrés entre octobre et novembre de l'année dernière.

D'autres violations des engagements pris par les parties se sont également poursuivies. La Mission spéciale d'observation a enregistré de nouvelles extensions de tranchées et des améliorations aux positions, la présence d'armes lourdes et de positions militaires et de type militaire dans des zones résidentielles, ainsi qu'une utilisation accrue de véhicules aériens sans pilote qui n'appartiennent pas à la Mission. Enfin, en ce qui concerne cette question, il convient de souligner que des violations se produisent des deux côtés de la ligne de contact.

Malheureusement, les discussions au sein du groupe de travail chargé des questions de sécurité sont dans l'impasse depuis un an. Les accords de principe conclus en 2020 en ce qui concerne 19 zones de déminage, un plan d'action de déminage actualisé et quatre nouvelles zones de désengagement, qui ont été rédigés et vérifiés, ainsi que sur certains aspects de la décision-cadre sur le désengagement, n'ont pas été suivis d'effet. Il faut imprimer un nouvel élan politique aux conclusions relatives à la sécurité issues du sommet organisé dans le cadre du format Normandie à Paris en 2019, pour qu'elles se traduisent par des progrès tangibles.

Depuis avril 2021, les participants discutent d'un projet d'additif aux mesures visant à renforcer l'accord de cessez-le-feu du 22 juillet 2020, mais ils n'ont pas encore trouvé un terrain d'entente. Comme je l'ai souligné l'année dernière, un tel mécanisme faciliterait la désescalade, permettrait de régler le problème persistant de l'impunité et contribuerait à renforcer la confiance sur le terrain. Il démontrerait la volonté politique des parties d'agir conformément à leurs engagements.

Je tiens à souligner que les communautés vivant le long de la ligne de contact sont profondément traumatisées par le fait qu'elles vivent en permanence dans un climat de danger et d'incertitude. J'ai déjà parlé des 48 victimes dues aux tirs d'armes de petit calibre ou aux bombardements. En 2021, la Mission spéciale d'observation a corroboré des informations concernant 43 autres cas de personnes blessées ou tuées par des mines, des munitions non explosées et d'autres engins explosifs. Il est impératif que les parties fassent tout ce qui est en leur pouvoir pour atténuer ces menaces constantes, même unilatéralement, tout en menant parallèlement des négociations pour trouver des solutions globales.

Les défis posés par la pandémie en cours persistent également, et de ce fait, la vie quotidienne pour les civils de part et d'autre de la ligne de contact est encore plus difficile. L'année dernière, la liberté de circulation des civils entre les zones contrôlées par le Gouvernement et les zones non contrôlées par le Gouvernement en Ukraine ne s'est pas améliorée. On ne peut franchir la ligne de contact qu'en utilisant deux des cinq points de passage existants. Seul le passage pour piétons du pont de Stanytsia Luhanska est accessible au quotidien. Il n'y a pas eu de progrès en ce qui concerne l'ouverture des deux nouveaux points de passage à Zolote et à Schastya, bien que l'accord prévoyant leur ouverture ait été conclu en juillet 2020.

Même si certaines des restrictions liées à la pandémie ont été assouplies l'année dernière, les données officielles montrent que les passages en 2021 ne représentent que 5 % des niveaux d'avant la pandémie. Il ne s'agit pas de simples statistiques. Il s'agit de personnes âgées, qui ne peuvent plus toucher leurs pensions, et de jeunes qui n'ont plus accès à l'éducation ou aux débouchés économiques. L'accès à d'autres services, notamment les soins de santé et les documents tels que les passeports, les certificats de naissance et de décès, est gravement compromis, tandis que les individus – familles, amis et communautés – sont séparés les uns des autres. Il ne

faut pas laisser la séparation entre les communautés qui vivent de part et d'autre de la ligne de contact se consolider. Il faut donner la priorité aux besoins et aux droits des civils. Tous les points de passage existants et nouveaux doivent être entièrement ouverts et toutes les restrictions de part et d'autre de la ligne de contact doivent être levées sans délai.

Dans ces circonstances difficiles, il est également essentiel que les infrastructures essentielles dont dépendent les civils pour leurs besoins fondamentaux restent opérationnelles et soient protégées de la violence armée. L'année dernière, la Mission spéciale d'observation a continué à faciliter et à surveiller les réparations des infrastructures de gaz, d'eau et d'électricité, au profit des millions de civils des deux côtés de la ligne de contact. Malheureusement, depuis février 2021, et surtout à la suite d'un incident survenu dans la zone de désengagement près de Zolote en octobre, le processus d'échange de garanties de sécurité entre les parties est dans l'impasse, en particulier dans la région de Louhansk. Je tiens à souligner qu'auparavant, l'échange de garanties de sécurité, qui sont essentielles pour effectuer des réparations vitales, n'était nullement lié à une augmentation des tensions sur le terrain. Ce processus ne devrait pas être politisé, comme c'est le cas actuellement.

Au regard de ces défis, il me semble que des activités de surveillance impartiales et objective n'ont jamais été aussi nécessaires. Les parties reconnaissent également l'importance du travail effectué par la Mission, comme le montre clairement leur réaction à la relocalisation temporaire de certains membres de la Mission le week-end dernier. Tout au long de l'année écoulée, la Mission spéciale d'observation a continué à s'attaquer aux défis que j'ai décrits et à accomplir les tâches qui lui ont été confiées. Cependant, depuis mon dernier exposé au Conseil (voir S/PV.8726), les activités de la Mission ont continué d'être compromises par des contraintes persistantes et croissantes à sa liberté de circulation, principalement dans des zones qui ne sont pas sous le contrôle du Gouvernement. Je dois souligner que c'est la liberté de circulation qui permet aux activités de surveillance d'être menées, comme prévu dans le mandat. Elle est essentielle pour que la Mission spéciale d'observation puisse être les yeux et les oreilles impartiaux de la communauté internationale en Ukraine. Je tiens à rappeler que cette liberté de circulation est consacrée par le mandat de la Mission ainsi que par les Accords de Minsk.

En 2021, quelque 91 % de toutes les restrictions à la liberté de circulation auxquelles la Mission a été confrontée ont eu lieu dans des zones non contrôlées par le Gouvernement. Au cours de l'année écoulée, les déplacements de la Mission à travers la ligne de contact n'ont pas été autorisés, ont été retardés ou ont été autorisés sous conditions à une plus grande fréquence. Ces obstacles ont continué à saper l'unité opérationnelle de la Mission et à menacer la durabilité de ses travaux dans les zones non contrôlées par le Gouvernement. Les obstacles à l'utilisation par la Mission des outils techniques de surveillance ont également persisté de part et d'autre de la ligne de contact. Le nombre de cas dans lesquels des drones de la Mission spéciale d'observation ont été visés par des tirs ou été pris pour cible a presque doublé. L'intensité des brouillages des signaux GPS en 2021 a atteint des niveaux inhabituellement élevés. La dégradation de notre environnement aérien en 2021 concerne tout particulièrement les drones à longue portée de la Mission. Cette instance est la seule à pouvoir surveiller 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 la ligne de contact sur toute sa longueur et les zones situées à proximité de la frontière qui ne sont pas sous le contrôle du Gouvernement. Cependant, plus de 80 % des vols ont été soumis à des brouillages de signaux.

L'année écoulée a été difficile à bien des égards. En cette période où les tensions montent sur le terrain et dans le discours public, il est impératif que les signataires des Accords de Minsk respectent tous leurs engagements. Le premier et le plus important d'entre eux est le strict respect du régime de cessez-le-feu. L'impasse politique et l'aggravation de la violence ne font que se renforcer mutuellement. J'espère que la récente reprise des consultations du format Normandie et les autres efforts visant à instaurer la confiance sous les auspices de l'OSCE insuffleront l'élan politique nécessaire pour désamorcer les tensions dans la région et faire avancer le processus de règlement du conflit. Entretemps, il est impératif que la liberté de circulation de la Mission spéciale d'observation soit rétablie afin pour qu'elle puisse faire son travail. Les parties doivent activement l'aider à installer de nouvelles caméras et ouvrir des bases de patrouille avancées qui sont prévues de longue date. La Mission doit à nouveau pouvoir franchir la ligne de contact sans conditions ni refus arbitraires. Son accès sans entrave et sans condition à travers la ligne de contact, en particulier dans la région de Louhansk, doit être rétabli sans plus attendre.

Les tentatives de redéfinir la Mission en l'accusant de partialité doivent également cesser. En outre,

l'impasse dans laquelle se trouve l'échange de garanties de sécurité entre les parties exige que la question des traversées quotidiennes de la ligne de contact soit réglée d'urgence. Les capacités existent sur le terrain. Il faut juste avoir la volonté de les utiliser. Ce problème doit être réglé pour répondre aux besoins des civils qui souffrent depuis longtemps, et la Mission reste disposée à appuyer les efforts constructifs en ce sens.

Avant de conclure, je voudrais souligner deux points.

Je reste convaincu que le rôle de la Mission demeure essentiel pour désamorcer les tensions et appuyer la paix, la stabilité et la sécurité. Toutefois, le principal problème auquel nous nous heurtons, c'est que nous n'avons pas la marge de manœuvre nécessaire pour nous acquitter de ce mandat. Faute d'avoir les moyens de le faire, nous avons besoin de l'appui ferme et soutenu de la communauté internationale pour inciter les parties à respecter leurs engagements et à rétablir la liberté de circulation de la Mission. Si la volonté politique est au rendez-vous, on peut trouver une solution. Je me souviens tout particulièrement de la reconstruction du pont Stanytsia Luhanska après tant d'années et des périodes de calme prometteuses qui ont brièvement suivi l'accord sur l'ensemble de mesures du 22 juillet 2020. Des progrès sont possibles.

Je me dois également de souligner les souffrances que continuent d'endurer les civils. J'ai évoqué plus haut les morts et les blessés causés par les échanges de tirs continus et par la présence de mines. Je voudrais aussi rappeler que la ligne de contact est presque entièrement bouclée depuis deux ans. Les contacts entre les personnes ont été fortement perturbés, et les communautés et les familles ont été séparées malgré elles. Cette situation s'inscrit dans le droit fil d'autres événements qui creusent encore davantage le fossé séparant les personnes qui vivent de part et d'autre de la ligne de contact. Les enjeux politiques de ce conflit qui dure depuis huit ans ne doivent pas éclipser les coûts humains. J'implore les signataires des Accords de Minsk de tenir compte de ces coûts et de redoubler d'efforts. J'exhorte également les membres du Conseil à travailler avec les parties et à appuyer leurs efforts à cette fin.

Je voudrais également fournir quelques informations sur les événements de ce matin. Entre hier soir et 11 h 20 aujourd'hui, heure de Kiev, la Mission a enregistré 500 explosions le long de la ligne de contact. Les zones vitales de désengagement près de Stanytsia Luhanska et Zolote ont été particulièrement touchées.

Depuis 11 h 20, nous avons enregistré une trentaine d'explosions. Les tensions semblent donc baisser. Vers midi, la Mission a demandé aux parties de respecter strictement leurs engagements de cessez-le-feu. Il est d'une importance critique de désamorcer immédiatement la situation pour éviter qu'elle ne s'aggrave.

La Mission est consciente des informations faisant état de victimes civiles et de dommages aux infrastructures civiles le long de la ligne de contact au cours des dernières 24 heures et est en train de les vérifier. Nous continuerons de suivre la situation en matière de sécurité dans la mesure où nos ressources le permettent. L'augmentation des activités cinétiques s'est produite sur environ 200 kilomètres de la ligne de contact, principalement dans la région de Louhansk. On attend encore le retour de nombreuses patrouilles de la Mission et leur rapport.

Les patrouilles se sont rendues sur les sites des dommages présumés causés à une école maternelle et à une gare ferroviaire dans la partie de Stanytsia Luhanska contrôlée par le Gouvernement. Sur le site de l'école maternelle, la Mission a constaté des dégâts fraîchement causés sur la façade. Bien entendu, les détails seront communiqués une fois achevés tous les efforts de corroboration. Ce sera chose faite dès que possible, car nous sommes conscients de l'importance de ces informations pour apaiser les tensions dans la région. À Marinka et Kremenchuk, où il y a eu des allégations de violations de cessez-le-feu, la Mission elle-même n'en a enregistré aucune. Nous continuerons de vérifier les allégations qui nous parviennent, mais il est important de dire aux parties de désamorcer les tensions, de cesser les hostilités et d'avoir présent à l'esprit le niveau élevé de tensions dans la région.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie M. Çevik de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Montian.

M^{me} Montian (*parle en russe*) : J'ai écouté très attentivement tout ce qu'ont dit mes préopinants. Je voudrais dire aux membres du Conseil de sécurité que je suis parfaitement convaincue qu'ils savent très bien que les autorités de Kiev n'ont absolument jamais eu l'intention de mettre en œuvre le premier ensemble de mesures en vue de l'application des Accords de Minsk et, encore moins, le second. Kiev voulait simplement profiter de la pause ainsi offerte pour dire que, oui, nous allons mettre en œuvre cet ensemble de mesures ; entretemps, l'Occident nous fournira des armes et

renforcera nos forces armées dans l'espoir qu'à un moment donné dans le futur, nous pourrions reprendre par la force les républiques rebelles.

Comme Zelenskyy l'a dit il y a peu, non seulement il ne veut pas parler aux républiques – il a en effet déclaré qu'il ne voyait aucune raison de dialoguer avec Donetsk ou Louhansk – mais il n'entend pas non plus discuter avec la société civile, même en Ukraine. Les personnes qui ne veulent pas rejoindre l'Europe ou l'OTAN, qui sont opposées au coup d'État et qui veulent vivre en paix et en amitié avec la Russie et dans d'autres pays, non seulement ne sont pas représentées au sein de la politique ukrainienne, mais elles font l'objet de poursuites pénales. Je suis avocate dans le domaine pénal. Ruslan Kotsaba n'a fait que publier une vidéo sur Youtube dans laquelle il dit être favorable à la paix et opposé à la guerre dans le Donbass. Son procès dure depuis 2015, il est accusé de haute trahison. Quand je me suis personnellement rendue dans le Donbass pour rencontrer un des commandants sur le terrain, Alexei Mozgovoi, aujourd'hui décédé, et aller y chercher un détenu, un soldat de l'armée ukrainienne, mon nom a été mis en ligne sur le site Web « Peacemaker » aux côtés des noms d'une quantité innombrable de personnes « coupables » d'être opposées aux événements de Maïdan, au coup d'état ou à l'OTAN et l'Europe.

Dois-je vraiment croire que les personnes qui poursuivent en justice les gens ordinaires pour avoir aimé quelque chose qui était publié sur les médias sociaux, comme par exemple, l'emblème de l'Union soviétique, un des derniers exemples en date – ; qui coupent tous les canaux d'opposition et qui persécutent tous les opposants politiques sont celles qui vont négocier avec Donetsk et Lougansk ? Il est parfaitement clair que, par principe, cela est impossible. C'est le propre de la matière et de l'antimatière : elles s'annihilent mutuellement.

Quelle difficulté posait l'octroi d'un statut spécial au cours des cinq dernières années ? Ce statut, ils ne l'accorderont pas parce que toute forme de dissension en Ukraine est écrasée. Quiconque s'oppose en Ukraine aux événements de Maïdan, au coup d'état ou à la guerre est considéré comme un ennemi du peuple. Ils n'ont pas le droit à la parole ni à faire entendre leur voix où que ce soit. Ils n'ont pas de partis politiques ; ils n'ont pas d'associations de la société civile. Ils sont privés du droit de vote dans leur propre pays. Ils n'ont même pas ce droit. Compte tenu de ce qui précède, comment peut-on espérer que Kiev négociera avec Lougansk et

Donetsk ? Je suis certaine que les membres du Conseil comprennent parfaitement que cela n'arrivera jamais.

Un des intervenants précédents a affirmé que, en dépit, prétendument, des efforts de l'Allemagne et de la France, le régime de Kiev ne veut pas honorer les Accords de Minsk. Je suis convaincue que l'Occident permet au régime de Kiev de ne pas tenir ses engagements. Si tel n'était pas le cas, tous les Accords de Minsk auraient été appliqués depuis longtemps. Il est vain d'affirmer que Kiev est une entité indépendante ou que l'Ukraine est indépendante. C'est une colonie de l'Occident, dans laquelle tout est décidé par des parties extérieures qui ont orchestré les événements de Maïdan et le coup d'état, réduisant mon pays en esclavage.

Ces mêmes personnes entravent la mise en œuvre des Accords de Minsk et continueront de le faire. J'en suis certaine parce que l'objectif véritable de l'Occident, en dépit de tous les discours à la gloire de la paix que j'ai entendus, notamment dans cette salle, est que Kiev se retourne contre les républiques et que la Russie soit entraînée dans cette guerre. Rien ne peut expliquer l'hystérie occidentale concernant une invasion imminente par la Russie – j'ai entendu le Président Biden l'affirmer à l'instant, alors que nous tenons cette séance. Le seul but de l'Occident est d'inciter à la guerre. Si ce n'était pas le cas, le Gouvernement ukrainien fantoche aurait été contraint d'appliquer les Accords de Minsk depuis longtemps.

Puisque ça n'a pas été le cas, il n'y a qu'une explication claire : l'Occident veut la guerre avec la Russie, et il veut que cette guerre ait lieu sur le territoire de l'Ukraine. Le territoire de l'Ukraine sert d'échiquier et la population ukrainienne et celle des républiques non reconnues sont les pions dans ce jeu géopolitique. Il n'y a rien d'autre à dire à ce sujet, et je suis certaine que les membres du Conseil en sont conscients. Je me félicite d'avoir pu dire cela devant les membres et je crois qu'ils laissent la guerre avoir lieu. Les événements qui se sont produits aujourd'hui dans les républiques – les bombardements tout le long de la ligne de contact – étaient le dernier élément qui manquait pour m'en convaincre.

Depuis près de huit ans, le régime de Kiev a bombardé 100 000 personnes avec de l'artillerie lourde. L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe a déployé de prétendus observateurs dans les territoires, que les habitants de ces territoires ont surnommés les « observateurs aveugles », car ils semblent ignorer ce fait et n'ont pas eu la moindre réaction.

Pendant ce temps, dans le territoire contrôlé par Kiev, pas un seul enfant n'a été tué, et les bâtiments sont toujours debout. Les bombardements n'ont lieu que dans les républiques non reconnues. Je m'y suis rendue personnellement. Je décris ce que j'ai vu de mes propres yeux, parce que j'ai longé toute la ligne de contact et j'ai vu comment les citoyens pacifiques, non protégés, vulnérables se font tuer. Les personnes qui n'ont pu partir sont principalement des personnes âgées, des femmes avec des enfants et des personnes handicapées. Ceux qui le pouvaient ont quitté la zone il y a longtemps. Ces personnes qui souffrent depuis si longtemps – elles sont 100 000 – sont prises en otages sur place.

L'Europe toute entière, pour la huitième année consécutive, observe, complice et comme attirée par le sang, la souffrance de ces personnes tout en prétendant qu'il n'existe pas d'autre solution que les Accords de Minsk. Très bien, mais alors dans ce cas, qu'elle contraigne les pantins du régime de Kiev à les appliquer ou qu'elle arrête de dire qu'il n'existe pas d'autre solution.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie M^{me} Montian de son exposé.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de Vice-Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie.

Nous tenons à remercier la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, M^{me} Rosemary DiCarlo ; le Représentant spécial du Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) en Ukraine et au sein du Groupe de contact trilatéral, M. Mikko Kinnunen ; et l'Observateur en chef de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine, M. Yaşar Halit Çevik, de leurs analyses et de leurs observations. Nous remercions M^{me} Tetiana Montian des précieuses informations de première main qu'elle a fournies concernant la manière dont les décisions du Conseil de sécurité en vue du règlement du conflit intra-ukrainien sont mises en œuvre dans la pratique.

La date de la présente séance n'a pas été choisie au hasard. Il y a sept ans jour pour jour, le Conseil de sécurité, dans sa résolution 2202 (2015), adoptait à l'unanimité l'ensemble de mesures pour la mise en œuvre des Accords de Minsk en tant qu'unique base juridique internationale pour le règlement du conflit civil dans l'est de l'Ukraine (voir S/PV.7384). C'est pourquoi nous estimons que l'objectif principal de cette séance doit être la réaffirmation par le Conseil de sécurité du fait qu'il

n'existe pas d'autre option que ce document historique pour l'Ukraine.

Malheureusement, sept ans plus tard, nous avons de plus en plus de raisons de croire que la mise en œuvre des Accords de Minsk ne fait toujours pas partie des plans de nos voisins ukrainiens. Ils en parlent déjà ouvertement. Voici quelques-uns des exemples les plus récents.

Pas plus tard qu'hier, la Vice-Première Ministre ukrainienne, M^{me} Iryna Vreshchuk, a déclaré qu'« aucune nouvelle loi ne serait adoptée concernant le statut spécial du Donbass et qu'il n'y aurait pas de coordination directe ». Cette déclaration a fait suite à la rencontre entre le Président Zelenskyy et le Chancelier Scholz. Elle a également reconnu que Kiev ne ressentait aucune pression de la part de l'Occident concernant la mise en œuvre des Accords de Minsk.

Le 4 février, dans un entretien accordé à la chaîne de télévision ukrainienne 1+1, le Ministre ukrainien des affaires étrangères, M. Dmytro Kuleba, a affirmé que les Accords de Minsk ne pouvaient pas être mis en œuvre selon les termes russes, ce qu'il a, pour une raison qui nous échappe, imputé au dialogue direct entre l'Ukraine et le Donbass, alors que l'ensemble de mesures est très clair à cet égard. La même idée a été avancée par le Chef de l'Administration présidentielle de l'Ukraine, M. Andriy Yermak, durant la récente réunion des conseillers politiques organisée selon le format Normandie à Paris.

Un peu plus tôt, le 2 février, M. Kuleba a déclaré qu'aucune région ukrainienne n'avait le droit de s'opposer aux décisions de l'État, et que cela était gravé dans le marbre. Il a affirmé qu'il n'y aurait pas de statut spécial, comme l'imagine prétendument la Russie, et pas de droit de veto. La veille, le 1^{er} février, le Président Zelenskyy a également rappelé au monde entier que l'Ukraine était incapable de négocier. Prétendant qu'il existait une autre solution au conflit dans le Donbass, il a déclaré que Kiev avait une vision différente concernant l'ordre dans lequel certaines dispositions des Accords de Minsk devaient être mises en œuvre.

Le 31 janvier, dans une interview accordée à l'Associated Press, le Secrétaire du Conseil national de sécurité et de défense de l'Ukraine, M. Danilov, a déclaré que l'application des Accords de Minsk signifiait la destruction du pays. Il a déclaré que ces accords avaient été signés sous la menace des canons russes, sous le regard des Allemands et des Français,

et que toute personne rationnelle comprenait que leur application était impossible.

Les politiciens ukrainiens tentent de diffuser en Occident l'idée selon laquelle les Accords de Minsk vont à l'encontre des intérêts nationaux de l'Ukraine. Or si l'objectif de consolider la paix sur son propre territoire est dans l'intérêt national de l'Ukraine, de telles déclarations n'ont pas lieu d'être.

Une autre excuse que nous entendons ici est que la Russie ne met pas en œuvre certaines de ses obligations au titre des Accords de Minsk ; il est fort possible que nous l'entendions encore aujourd'hui. En même temps, il est évident qu'il n'y a absolument aucune raison à cela, car le texte des Accords ne mentionne pas la Russie. Qu'il me soit permis d'exprimer une opinion sur cette question – pas celle de n'importe qui, mais celle d'un juge de la Cour constitutionnelle de l'Ukraine, M. Shishkin. Il a très récemment proposé d'engager des poursuites pénales contre ceux qui ont participé à l'élaboration des Accords, Leonid Koutchma et Petro Porochenko, et ce pour la raison suivante, dit-il :

« Minsk prévoit 20 obligations pour l'Ukraine, six pour l'OSCE, deux pour la région du Donbass et pas une seule pour la Russie ».

Je voudrais rappeler encore une fois très brièvement le contenu du document dont nous discutons à cette séance. Je vais en énumérer tous les points. L'ordre dans lequel ils doivent être mis en œuvre est très clairement indiqué et ne peut être modifié.

D'abord, un cessez-le-feu ; deuxièmement, le retrait des armes ; troisièmement, la surveillance de l'OSCE ; quatrièmement, l'ouverture d'un dialogue entre Kiev et la région du Donbass ; cinquièmement, l'amnistie ; sixièmement, l'échange de détenus ; septièmement, l'accès humanitaire ; huitièmement, la levée du blocus économique ; neuvièmement, le transfert à Kiev du contrôle des frontières, à condition que le point 11 soit mis en œuvre ; dixièmement, le retrait des formations étrangères et des mercenaires ; onzièmement, de nouvelles constitutions prévoyant un statut spécial pour le Donbass ; douzièmement, un accord sur l'ordre des élections ; et treizièmement, l'intensification des travaux du Groupe de contact de Minsk.

Sept ans plus tard, force est de constater qu'aucune des dispositions de cet ensemble de mesures n'a été intégralement appliquée par l'Ukraine, à commencer par la première, le cessez-le-feu. Le fond du problème ici est le manque systématique de volonté de la part de

Kiev d'entamer un dialogue direct avec les représentants autorisés de Donetsk et de Lougansk au sein du Groupe de contact. Or, il s'agit d'un dialogue qui est clairement et directement prévu aux quatrième, neuvième, onzième et douzième points du document. Ce n'est pas une exigence que nous avons ; c'est quelque chose qui est indiqué dans le document. C'est une obligation pour l'Ukraine et une chose que nos voisins remettent de plus en plus en question, risquant ainsi de saper l'ensemble du processus de Minsk, ce qui pourrait avoir des conséquences dévastatrices pour l'Ukraine.

L'Ukraine refuse obstinément d'appliquer les dispositions des Accords de Minsk sur le dialogue direct avec le Donbass, l'autonomie provisoire, le rétablissement des liens socioéconomiques et la réforme constitutionnelle en vue d'accorder un statut particulier à la région. Actuellement, la Verkhovna Rada (Parlement ukrainien) a un projet sur la décentralisation, qui n'a pas fait l'objet d'un accord avec le Donbass et ne prévoit pas de statut spécial.

La partie ukrainienne a totalement tourné le dos à une interaction directe avec le Donbass dans le cadre du mécanisme de coordination. Elle propose diverses options mais ne permet pas de réagir efficacement en cas de violations du cessez-le-feu. Les tentatives de faire porter le chapeau à la Russie et de laisser entendre qu'elle est partie au conflit sont futiles et sans fondement.

Je dois dire que nous sommes très déçus par la position de l'autruche adoptée par nos collègues occidentaux, qui font tout pour ne pas voir les choses évidentes. Nous sommes surpris qu'ils mettent de côté les mesures de Minsk mais mettent l'accent sur le format Normandie. Je tiens à rappeler que le format Normandie, selon l'annexe II de la résolution 2202 (2015), est un mécanisme de suivi de la mise en œuvre, non pas un forum où de nouvelles décisions peuvent être discutées. Depuis sept ans, la Russie appelle de toutes parts les coauteurs occidentaux à faire pression sur Kiev pour que soient appliqués les Accords de Minsk ; ils font exactement le contraire.

Le sentiment croissant d'impunité et de permissivité a donc poussé les têtes brûlées ukrainiennes à utiliser de nouvelles excuses et à se lancer dans des aventures militaires contre leur propre peuple, avec pour résultat que le conflit armé interne a fait des milliers de victimes. Plusieurs millions d'habitants du Donbass sont toujours considérés comme des étrangers dans leur propre pays. Des fusils automatiques, des fusils de tir de précision, des obusiers et des drones de frappe sont dirigés

contre eux. Les représentants ukrainiens continuent à trouver de nouvelles excuses pour ne pas appliquer les Accords et donner l'ordre de bombarder leur peuple.

L'Allée des anges, un complexe commémoratif situé à Donetsk, rend hommage aux enfants morts aux mains de l'armée ukrainienne, y compris ceux qui sont morts sur la plage pour enfants de Zugres, une ville du Donbass, le 13 août 2014, visés par l'armée de l'air ukrainienne. Plus de 20 personnes sont mortes et des dizaines d'autres ont été blessées. Une habitante de 24 ans, Anastasia Ruban, se trouvait là avec son fils âgé de 2 ans lorsque l'armée de l'air ukrainienne a commencé à bombarder la ville avec ses multiples lance-roquettes. Une des charges a explosé juste à côté d'eux. « Tout était couvert de sang et de fumée, et les corps ensanglantés des enfants étaient partout », a dit cette femme. Cet épisode et d'autres similaires ont été rassemblés par le comité d'enquête de la Russie et le réseau RT dans une compilation montrant les crimes commis par l'armée ukrainienne qui utilise des moyens et des méthodes de guerre prohibés. Notre mission auprès de l'Organisation des Nations Unies a distribué cette compilation aux membres du Conseil de sécurité. Je leur demande de bien vouloir y jeter un œil ; ils seront horrifiés.

L'engagement de Kiev en faveur de cet ensemble de mesures peut également être illustré par l'enlèvement, l'année dernière, d'Andrey Kosyak, un observateur de Lougansk, au Centre conjoint de contrôle et de coordination. Nous serions très reconnaissants si M. Kinnunen pouvait nous parler de cet épisode. Nous savons qu'il s'agissait d'un acte de trahison et d'une violation directe du cinquième point des mesures, qui interdit « toutes poursuites et toutes sanctions à l'encontre des personnes en rapport avec les événements qui ont eu lieu dans certaines zones des régions ukrainiennes de Donetsk et de Louhansk ».

Enfin, je voudrais dire que j'espère que mes collègues des pays occidentaux sauront résister à la tentation de jouer devant les caméras et de faire de cette séance un théâtre où sont lancés des propos gratuits et agressifs et proférées des accusations sans fondement selon lesquelles la Russie s'approprierait prétendument à attaquer l'Ukraine. Je pense que nous avons entendu assez de conjectures à ce sujet, y compris lors de la séance du Conseil de sécurité du 31 janvier convoquée par les États-Unis (voir S/PV.8960).

Nous avons depuis longtemps tout clarifié et expliqué, et la date annoncée pour la prétendue invasion

est derrière nous. Par conséquent, je conseille à mes collègues de ne pas se mettre dans une situation délicate.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne maintenant la parole au Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique.

M. Blinken (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité est convoqué aujourd'hui pour discuter de l'application des Accords de Minsk, un objectif que nous partageons tous malgré les violations persistantes de la Russie. Ces accords, négociés en 2014 et 2015 et signés par la Russie, restent la base du processus de paix visant à résoudre le conflit dans l'est de l'Ukraine.

La responsabilité première du Conseil, la raison même de sa création, est la préservation de la paix et de la sécurité. Au moment où nous nous réunissons aujourd'hui, la menace la plus immédiate pour la paix et la sécurité est l'agression imminente de la Russie contre l'Ukraine. Les enjeux vont bien au-delà de l'Ukraine. C'est un moment de péril pour la vie et la sécurité de millions de personnes, ainsi que pour les fondements de la Charte des Nations Unies et l'ordre international fondé sur des règles qui préserve la stabilité dans le monde.

Cette crise touche directement tous les membres du Conseil et tous les pays du monde, car les principes fondamentaux qui sous-tendent la paix et la sécurité, principes consacrés à la suite de deux guerres mondiales et d'une guerre froide, sont menacés : le principe selon lequel un pays ne peut modifier les frontières d'un autre par la force ; le principe selon lequel un pays ne peut pas dicter les choix ou les politiques d'un autre pays, ni les personnes avec lesquelles il s'associe ; et le principe de la souveraineté nationale.

C'est exactement le genre de crise que l'ONU, et plus précisément le Conseil de sécurité, ont été créés pour prévenir. Nous devons nous pencher sur ce que la Russie fait actuellement à l'Ukraine.

Au cours des derniers mois, sans provocation ni justification, la Russie a massé plus de 150 000 soldats aux frontières de l'Ukraine, en Russie, au Bélarus et en Crimée occupée. La Russie affirme qu'elle est en train de retirer ses forces. Ce n'est pas ce que nous constatons sur le terrain. Les informations dont nous disposons indiquent clairement que ces forces, notamment les troupes au sol, les avions et les navires,

se préparent à lancer une attaque contre l'Ukraine dans les prochains jours.

Nous ne savons pas précisément comment les choses vont se passer, mais voici ce à quoi le monde peut s'attendre. En fait, c'est ce qui se passe en ce moment même, aujourd'hui, alors que la Russie s'engage sur le chemin de la guerre et brandit à nouveau la menace d'une action militaire.

Premièrement, la Russie a l'intention de monter de toutes pièces un prétexte pour justifier son attaque. Il pourrait s'agir d'un événement violent que la Russie imputera à l'Ukraine ou d'une accusation scandaleuse qu'elle portera contre le Gouvernement ukrainien. Nous ne savons pas exactement quelle forme prendra ce prétexte. Il pourrait s'agir d'un soi-disant attentat terroriste monté de toutes pièces depuis la Russie, d'une prétendue découverte d'un charnier, d'une frappe de drone mise en scène contre des civils ou d'une fausse, voire d'une vraie, attaque à l'arme chimique. La Russie pourrait qualifier cet événement de nettoyage ethnique ou de génocide, tournant en dérision un concept que nous, dans cette salle, ne prenons pas à la légère, et que je ne prends pas non plus à la légère compte tenu de l'histoire de ma famille.

Ces derniers jours, les médias russes ont déjà commencé à diffuser certaines de ces fausses alertes et affirmations, à exacerber l'indignation du public et à jeter les bases d'une justification montée de toutes pièces de la guerre. Aujourd'hui, le rythme s'est intensifié dans les médias russes contrôlés par l'État. Nous avons entendu certaines de ces allégations simplistes de la part d'orateurs soutenus par la Russie ici aujourd'hui.

Deuxièmement, en réponse à cette provocation montée de toutes pièces, des réunions d'urgence peuvent être théâtralement convoquées aux plus hauts niveaux du Gouvernement russe pour faire face à la prétendue crise. Le Gouvernement publiera des proclamations déclarant que la Russie doit réagir pour défendre les citoyens russes ou les Russes de souche en Ukraine. Ensuite, on planifiera le début de l'attaque. Des missiles et des bombes russes seront lancés à travers l'Ukraine. Les communications seront brouillées. Des cyberattaques mettront hors service les principales institutions ukrainiennes. Par la suite, les chars et les soldats russes avanceront vers des cibles clés qui ont déjà été identifiées et décrites dans des plans détaillés. Nous pensons que la capitale ukrainienne, Kiev, une ville de 2,8 millions d'habitants, fait partie de ces cibles.

La Russie ne prévoit pas de lancer seulement des attaques classiques contre le peuple ukrainien. Nous disposons d'informations qui indiquent que la Russie va s'en prendre à des groupes spécifiques d'Ukrainiens. Nous avons averti le Gouvernement ukrainien de tout ce qui se prépare. Aujourd'hui, nous l'exposons en détail au grand jour dans l'espoir qu'en partageant ce que nous savons avec le monde, nous pourrions inciter la Russie à abandonner la voie de la guerre et à choisir une autre voie pendant qu'il est encore temps.

Je suis conscient que certains ont remis en question nos informations, rappelant des exemples passés où des renseignements n'ont en définitive pas été confirmés. Toutefois, je voudrais être clair : je suis ici aujourd'hui non pas pour déclencher mais pour prévenir une guerre. Les informations que j'ai présentées ici sont corroborées par ce que nous avons vu se dérouler au grand jour sous nos yeux depuis des mois. Il ne faut pas oublier que, tandis que la Russie qualifiait systématiquement nos avertissements et nos mises en garde de mélodrame et d'absurdité, elle n'a cessé d'amasser plus de 150 000 soldats aux frontières de l'Ukraine, ainsi que les capacités nécessaires pour lancer un assaut militaire de grande ampleur.

Ce constat, nous ne sommes pas les seuls à le faire. Les alliés et les partenaires voient la même chose. Nous ne sommes pas les seuls à en parler à la Russie. Les voix s'élèvent de plus en plus au sein de la communauté internationale.

Si la Russie n'envahit pas l'Ukraine, nous serons soulagés qu'elle ait changé de cap et fait mentir nos prédictions. Ce serait une bien meilleure issue que la voie sur laquelle nous sommes engagés actuellement. Nous accepterons volontiers toute critique que l'on nous adressera.

Comme l'a dit le Président Biden, ce serait une guerre par choix. Si la Russie fait ce choix, nous avons clairement indiqué, avec nos alliés et nos partenaires, que notre réponse sera ferme et énergique. Le Président Biden l'a réaffirmé avec force cette semaine.

Il y a un autre choix que la Russie peut encore faire, s'il y a une once de vérité dans ses déclarations où elle se dit attachée à la diplomatie. La diplomatie est le seul moyen responsable de régler cette crise. Un élément essentiel de cette solution passe par la mise en œuvre des Accords de Minsk – le sujet de notre séance d'aujourd'hui. La Russie et l'Ukraine ont pris une série d'engagements dans le cadre des Accords de Minsk,

auxquels participent également l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et les partenaires du format Normandie. Si la Russie est prête à discuter avec le Gouvernement ukrainien et à travailler à la mise en œuvre de ces engagements, nos amis français et allemands sont prêts à organiser des discussions de haut niveau dans le cadre du format Normandie pour régler ces questions. L'Ukraine est prête pour cela, et nous sommes tout à fait prêts à apporter notre appui aux parties.

Les progrès réalisés pour régler la crise de la région du Donbass au moyen des Accords de Minsk pourraient dynamiser les discussions de plus large portée sur les questions de sécurité dans lesquelles nous sommes prêts à nous engager avec la Russie, en coordination avec nos alliés et partenaires. Il y a plus de trois semaines, nous avons remis à la Russie un document détaillant les mesures réciproques concrètes que nous pouvons prendre à court terme pour répondre à nos préoccupations respectives et faire avancer les intérêts de sécurité collective de la Russie, des États-Unis et de nos partenaires et alliés européens. Nous avons reçu ce matin une réponse, que nous sommes en train d'examiner.

Plus tôt dans la journée, j'ai envoyé une lettre au Ministre russe des affaires étrangères, Sergey Lavrov, pour lui proposer de nous rencontrer en Europe la semaine prochaine, dans le prolongement de nos entretiens de ces dernières semaines, afin de discuter des mesures que nous pouvons prendre pour régler cette crise sans conflit. Nous proposons également des réunions du Conseil OTAN-Russie et du Conseil permanent de l'OSCE. Ces réunions peuvent ouvrir la voie à un sommet des principaux dirigeants, dans un contexte de désescalade, afin de parvenir à des accords sur nos préoccupations communes en matière de sécurité. En tant que premiers diplomates de nos pays, nous avons la responsabilité de mettre tout en œuvre pour que les efforts diplomatiques aboutissent et de ne négliger aucune piste diplomatique. Si la Russie est réellement engagée en faveur de la diplomatie, nous lui offrons toutes les possibilités de le démontrer.

Je ne doute pas que la réponse à mon intervention d'aujourd'hui sera un nouveau rejet de la part du Gouvernement russe, qui dira que les États-Unis attisent l'hystérie ou que la Russie n'a pas l'intention d'envahir l'Ukraine. Je voudrais simplifier les choses. Le Gouvernement russe peut annoncer aujourd'hui, sans réserve, ambiguïté ni détours, que la Russie n'envahira

pas l'Ukraine. La Russie doit le dire clairement et sans ambages au monde entier, puis le démontrer en renvoyant ses troupes, ses chars et ses avions dans leurs casernes et leurs hangars, et ses diplomates à la table de négociation. Dans les jours à venir, le monde se souviendra de cet engagement ou du refus de le prendre.

M. Cleverly (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie les intervenants pour les informations qu'ils ont fournies aujourd'hui. L'ONU, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et le mandat de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine continuent de bénéficier de notre plein appui. Les droits de tous les Ukrainiens et de toutes les Ukrainiennes, qu'ils soient à Kiev, Lviv, Donetsk ou Louhansk, ne peuvent être servis que par la paix, la diplomatie et le dialogue.

Je tiens à exprimer sans ambiguïté l'appui du Royaume-Uni à la mise en œuvre des Accords de Minsk, qui ont été entérinés par la résolution 2202 (2015). Dans cette résolution, le Conseil de sécurité a réaffirmé son attachement au plein respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine. Il incombe toujours à toutes les parties d'honorer pleinement leurs engagements et de chercher à régler pacifiquement le conflit. À cet égard, nous condamnons les mesures prises par la Douma russe pour proposer que le Président de la Russie reconnaisse les régions de Louhansk et de Donetsk comme indépendantes. Cette décision compromettrait directement les Accords de Minsk et doit donc être rejetée par les autorités russes, conformément aux engagements qu'elles ont pris. Nous accueillons avec satisfaction tous les efforts visant à appuyer le processus et à éviter une escalade, notamment le rôle de l'OSCE et du format Normandie. Cela reste notre position de longue date.

Il nous faut garder à l'esprit le contexte des Accords de Minsk et la situation dans laquelle l'Ukraine se trouve aujourd'hui.

En mars 2014, la Russie a envahi et annexé illégalement la Crimée, en violation flagrante du droit international. Quelques semaines plus tard, en avril, elle déclenchait un conflit au Donbass, qu'elle continue d'attiser aujourd'hui. Plus de 14 000 personnes ont perdu la vie dans les combats.

Aujourd'hui, le peuple ukrainien vit une fois de plus sous la menace d'une invasion, sachant que plus de 130 000 soldats, des armes lourdes et des navires militaires russes sont amassés et manœuvrent le long

des frontières septentrionale, orientale et méridionale de l'Ukraine, depuis le Bélarus jusqu'à la mer Noire.

Disons clairement ce que le monde entier peut constater : la Russie a déployé les forces nécessaires pour envahir l'Ukraine, et elles les tient désormais prêtes à passer à l'action.

Ces derniers jours, nous avons entendu la partie russe prétendre que certaines unités regagnaient leurs casernes, mais il est on ne peut plus clair que c'est l'inverse qui est vrai, et que le renforcement militaire russe se poursuit.

La Russie dira qu'elle a le droit de déplacer ses forces sur son propre territoire, mais personne n'a le droit de menacer d'employer la force. À l'évidence, la Russie ne se conforme pas aux engagements internationaux qu'elle a pris en matière de transparence militaire, en refusant d'expliquer comme il se doit son renforcement militaire ou de faire preuve de la transparence requise pour améliorer la confiance et désamorcer la situation.

Si le Kremlin souhaite vraiment un règlement diplomatique, il doit venir aux réunions diplomatiques et prendre part à de vrais pourparlers dans le cadre de l'OSCE, notamment au titre du chapitre III du Document de Vienne. Les Russes ne sont pas venus mercredi, et ils n'ont pas l'intention de venir vendredi.

Les agissements de la Russie ont pour but patent d'intimider, de menacer et de déstabiliser l'Ukraine. Nous le savons, ils le savent et la communauté internationale le sait.

La Russie a convoqué la séance d'aujourd'hui pour discuter de la résolution 2202 (2015). Ce texte est très clair sur deux points qui reflètent les principes fondamentaux inscrits dans la Charte des Nations Unies, que le Secrétaire général a soulignés lorsqu'il a évoqué la question qui nous occupe il y a quelques jours : premièrement, la situation qui a cours dans les régions orientales de l'Ukraine ne peut être réglée que par des moyens pacifiques et, deuxièmement, il faut respecter intégralement la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de l'Ukraine.

Pourtant, nous voyons s'intensifier la campagne de désinformation, tout droit sortie du manuel du Kremlin, au sujet de ce qui se passe au Donbass. Il s'agit d'une tentative flagrante du Gouvernement russe de fabriquer de toutes pièces un prétexte pour l'invasion de l'Ukraine. Il est donc clair que nous sommes à un moment critique pour empêcher une nouvelle escalade. Il n'a jamais été

aussi important de défendre les principes fondamentaux inscrits dans la Charte des Nations Unies en ce qui concerne le règlement pacifique des différends et le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale.

La Russie doit sans délai s'engager dans le processus diplomatique que nous bâtissons depuis plusieurs décennies et sur lequel repose la sécurité mondiale, et régler la situation par des moyens pacifiques.

Si la Russie choisit de lancer une attaque maintenant, à un moment où la tension est au plus fort, en faisant de la désinformation un prétexte, elle prouvera qu'elle n'a jamais sérieusement envisagé la voie diplomatique. Une invasion russe à ce stade reviendrait pour le Président Poutine à faire le choix du conflit et à abdiquer la responsabilité de la Russie, en vertu de la Charte des Nations Unies, de s'abstenir de l'emploi de la force et de contribuer au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Il ne fait aucun doute que toute nouvelle incursion russe en Ukraine serait une énorme erreur stratégique et une catastrophe humanitaire, qui déclencherait une réponse forte, y compris d'importantes sanctions coordonnées. Nous continuerons de dénoncer le recours systématique de l'État russe à la tromperie et à la désinformation.

Si la Russie prend au sérieux la Charte des Nations Unies et son rôle en tant que membre permanent du Conseil de sécurité, elle doit donner aux Accords de Minsk une chance d'être appliqués, sans coercition ; elle doit s'engager véritablement sur la voie diplomatique ; elle doit démobiliser toutes ses troupes. Il est encore temps de changer de cap. Le conflit peut être évité.

Nous exhortons la Russie à passer de la parole aux actes, à retirer ses troupes, à s'investir vraiment dans les pourparlers et à agir dans l'intérêt de la paix, de la sécurité et de la stabilité en Europe.

M^{me} Heimerback (Norvège) (*parle en anglais*) : Je remercie les intervenants de leurs déclarations. J'en profite aussi pour remercier tout le personnel de la Mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Il contribue quotidiennement à réduire les tensions et à favoriser la paix, la stabilité et la sécurité sur le terrain.

La situation de sécurité menaçante qui règne en Ukraine et alentour est alarmante. La Norvège est profondément préoccupée par le renforcement à grande échelle des moyens militaires russes en Crimée occupée,

au nord, à l'est et au sud de l'Ukraine, ainsi qu'au Bélarus et en mer Noire. Les informations selon lesquelles il y aurait une intensification des bombardements sont inquiétantes. Cela ne doit pas servir de prétexte à une action militaire. La Norvège demande à la Russie de désamorcer la situation et de se prêter au dialogue, de façon constructive et de bonne foi, par l'intermédiaire des mécanismes internationaux établis.

Le fait que la Russie cherche à présenter fallacieusement le conflit dans l'est de l'Ukraine comme un conflit interne à l'Ukraine reste un obstacle majeur. En réalité, la Russie attise le conflit en fournissant un appui financier et militaire aux formations armées qu'elle soutient.

La Norvège est très préoccupée par la résolution de la Douma d'État russe appelant à la reconnaissance des « Républiques populaires » autoproclamées de Donetsk et Louhansk. Nous mettons en garde contre une telle mesure, qui constituerait une nouvelle violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine et contredirait directement l'esprit et la lettre des Accords de Minsk.

La Norvège appuie les négociations dans le cadre du format Normandie et du Groupe de contact trilatéral pour mettre un terme au conflit par un règlement politique et l'application des Accords de Minsk. Elle appelle les parties à honorer leurs engagements et à déployer des efforts constructifs en vue de trouver une solution pacifique au conflit.

Nous accueillons positivement l'initiative de la présidence de l'OSCE en faveur d'un dialogue renouvelé sur la sécurité en Europe. Nous encourageons la Russie à y participer. Nous exhortons par ailleurs la Russie à respecter ses engagements en vertu du Document de Vienne et à contribuer à un dialogue et un échange constructifs en vertu du chapitre III.

La Norvège défend un ordre de sécurité européen fondé sur le droit international, la souveraineté nationale et l'intégrité territoriale. Ces principes sont régulièrement invoqués par la Russie durant les discussions tenues au Conseil. La Norvège engage la Russie à respecter ces principes quand il s'agit de l'Ukraine.

Par sa posture et son discours menaçants et par ses exigences irréalistes, la Russie met la sécurité européenne en péril. Chaque pays a le droit de choisir librement avec qui se rapprocher en matière de sécurité. Nous ne pouvons pas permettre que l'architecture

de sécurité en place soit remplacée par des sphères d'influence.

Nous constatons avec préoccupation que le cessez-le-feu en vigueur dans la région du Donbass depuis juillet 2020 est de plus en plus fragile. Nous appelons les parties à œuvrer à la conclusion d'un cessez-le-feu durable et à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour qu'il n'y ait pas de victimes civiles.

Après huit ans de conflit, la situation humanitaire est catastrophique. Les civils ont de plus en plus de mal à accéder aux services vitaux, car les infrastructures civiles sont endommagées et détruites. Toute escalade du conflit aurait des conséquences humanitaires dévastatrices.

Je voudrais conclure en réaffirmant l'appui indéfectible de la Norvège à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, conformément aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. Cela inclut la péninsule de Crimée et ses eaux territoriales.

M. de Almeida Filho (Brésil) (*parle en anglais*) : Le Brésil suit avec inquiétude la situation dans l'est de l'Ukraine. L'impasse politique persistante et la crise prolongée ont atteint un stade critique. Dans les circonstances actuelles, il est essentiel que toutes les parties fassent preuve d'une volonté politique renouvelée et redynamisée pour régler le conflit.

Instaurer et maintenir la paix relèvent de notre responsabilité collective. Nous saluons les efforts politiques et diplomatiques en cours visant à rétablir la paix et la stabilité en Ukraine et dans la région. Nous sommes convaincus qu'il faut trouver une solution diplomatique à la crise, et nous continuerons d'appuyer les initiatives crédibles en faveur d'un règlement pacifique.

Nous réaffirmons notre opinion selon laquelle la résolution 2202 (2015) contient les orientations générales pour une solution pacifique à la situation et pour une stabilité permanente dans l'est de l'Ukraine. Malheureusement, la résolution 2202 (2015) n'a pas été pleinement mise en œuvre. Le Brésil exhorte toutes les parties à respecter la lettre et l'esprit des Accords de Minsk.

Nous invitons les parties concernées à s'engager dans un véritable dialogue sur la mise en œuvre de la résolution 2202 (2015), qui définit les paramètres non seulement pour faire face à la situation dans l'est

de l'Ukraine, mais aussi pour contribuer aux efforts diplomatiques visant à surmonter les problèmes de sécurité qui se posent actuellement dans la région. Le Brésil se félicite également de la reprise des pourparlers dans le cadre du format Normandie et appelle les acteurs concernés à renouveler leur engagement à trouver les moyens d'instaurer une paix durable dans l'est de l'Ukraine.

Un cessez-le-feu global, qui est le premier point des Accords de Minsk, reste un élément essentiel de ce processus. Après cela, il faut poursuivre le retrait des forces et du matériel militaires sur le terrain. Le désengagement doit faciliter l'accès sans entrave de l'aide humanitaire aux personnes qui en ont le plus besoin. Par ailleurs, la confiance entre les parties concernées est essentielle pour renforcer le dialogue et trouver une solution durable.

Les négociations sur les paramètres d'octroi d'un statut spécial à certaines zones des régions de Donetsk et de Louhansk doivent être menées en ayant conscience de l'urgence de la situation et en faisant montre de souplesse et d'un esprit de compromis. Les Accords de Minsk doivent être mis en œuvre dans le plein respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine. Toutes les parties doivent respecter les accords à la lettre.

Nous sommes convaincus que le Conseil de sécurité a la responsabilité suprême de prévenir et de condamner toute tentative d'imposer une solution militaire à la crise. Le dialogue et la négociation sont les seuls moyens de parvenir à une paix durable. Nous exhortons toutes les parties à prendre les mesures qui s'imposent pour désamorcer les tensions et à jouer un rôle constructif en vue de parvenir à un règlement politique de la crise ukrainienne, conformément au droit international, en particulier à la Charte des Nations Unies.

M^{me} Byrne Nason (Irlande) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier tout particulièrement la Secrétaire générale adjointe DiCarlo et les Ambassadeurs Kinnunen et Çevik de leurs exposés utiles et instructifs. Je voudrais également saluer la présence des participants de haut niveau au Conseil aujourd'hui.

Avant de commencer mon intervention, je tiens à rappeler clairement que l'Irlande a toujours appuyé fermement la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues.

L'Irlande a foi dans les principes fondamentaux consacrés par la Charte des Nations Unies et elle y est profondément attachée. Parmi ces principes figurent l'égalité souveraine et l'intégrité territoriale des États. L'Ukraine a le même droit fondamental que tout autre État souverain et indépendant de choisir sa politique étrangère et d'assurer la sécurité et la défense de son territoire. C'est un droit qui, selon nous, va de soi. C'est un droit que l'Irlande a lutté pour obtenir.

Alors que les tensions continuent de monter suite au renforcement de la présence militaire de la Russie à la frontière ukrainienne, l'Irlande appelle une nouvelle fois au calme, à l'apaisement et au recours à la diplomatie. Nous voulons voir des actions crédibles et durables sur le terrain, qui vont dans le sens d'une désescalade. Une véritable désescalade nécessite un retrait significatif des troupes et du matériel.

Nous félicitons tous ceux qui participent au dialogue, notamment dans le cadre du format Normandie, ainsi que la Pologne, en sa qualité de Présidente en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), pour avoir inauguré le dialogue renouvelé sur la sécurité en Europe au sein de l'OSCE. Nous sommes favorables à une mobilisation urgente, constructive et déterminée par toutes les voies diplomatiques.

La mise en œuvre intégrale des Accords de Minsk et les efforts de règlement du conflit y relatifs, dans le cadre du format Normandie et du Groupe de contact trilatéral, sont des priorités importantes pour nous. Il ne fait aucun doute que nous traversons une période délicate. Aujourd'hui, nous appelons toutes les parties à agir de manière constructive au sein de ces deux formats. À cet égard, nous regrettons profondément la décision de la Douma d'État russe d'appeler à reconnaître comme entités indépendantes les zones non contrôlées par le Gouvernement dans les régions ukrainiennes de Donetsk et de Louhansk. Cela constituerait clairement une violation des Accords de Minsk. Nous sommes également préoccupés par les informations faisant état de bombardements qui auraient eu lieu aujourd'hui dans l'est de l'Ukraine, comme l'a mentionné le Représentant spécial Kinnunen, ce qui constituerait également une violation des Accords de Minsk.

Tous les signataires des Accords de Minsk ont convenu de la nécessité de garantir un accès sûr et sécurisé à la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine à l'ensemble du territoire ukrainien. Le mandat de la Mission spéciale d'observation a été

approuvé par les 57 États participants de l'OSCE. Nous restons donc très préoccupés par les restrictions qui continuent d'être imposées à la liberté de circulation de la Mission. Nous regrettons également par le fait que le matériel de la Mission a été endommagé et que son fonctionnement a été perturbé. Je voudrais exprimer notre profond regret concernant la décision de la Fédération de Russie de refuser de proroger le mandat de la Mission d'observation des frontières pour surveiller les points de passage.

Nous saluons les efforts inlassables déployés par les Ambassadeurs Kinnunen et Çevik au sein du Groupe de contact trilatéral. Nous considérons l'accord conclu par le Groupe à la fin de l'année dernière sur le respect du cessez-le-feu de juillet 2020 comme une réalisation importante et un signe que des progrès sont possibles s'il existe une véritable volonté politique.

L'est de l'Ukraine a déjà subi huit années de conflit, qui se sont soldées par une catastrophe humanitaire ainsi que par de graves violations des droits de l'homme et atteintes à ces droits, comme l'indique le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme.

Tout comme nous savons qu'un nouveau conflit n'est pas inévitable, nous savons aussi que chaque fois qu'un conflit éclate, ce sont les civils qui en sont les premières victimes. Par conséquent, l'Irlande appelle sincèrement toutes les parties à œuvrer pacifiquement en faveur d'un règlement politique véritable et durable du conflit et à se mettre au travail dès aujourd'hui.

M. Tirumurti (Inde) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par remercier la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, M^{me} Rosemary DiCarlo ; le Représentant spécial de la Présidence en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) en Ukraine, M. Mikko Kinnunen ; et l'Observateur en chef de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine, M. Yaşar Çevik, des exposés détaillés qu'ils ont présentés à l'occasion du septième anniversaire de l'ensemble de mesures en vue de l'application des Accords de Minsk, approuvé à l'unanimité par la résolution 2202 (2015). Je salue également la participation de M^{me} Tetiana Montian à la présente séance.

Nous accueillons favorablement les efforts en cours pour mettre en œuvre les Accords de Minsk, notamment par l'intermédiaire du Groupe de contact trilatéral et dans le cadre du format Normandie. Nous

pensons que les Accords de Minsk constituent une base pour un règlement négocié et pacifique de la situation dans l'est de l'Ukraine. En conséquence, nous exhortons toutes les parties à poursuivre le dialogue par tous les canaux diplomatiques possibles et à continuer d'œuvrer à la mise en œuvre intégrale des Accords de Minsk.

Nous estimons également que les réunions organisées dans le cadre du format Normandie faciliteront aussi la mise en œuvre des dispositions des Accords de Minsk, notamment les aspects politiques et de sécurité clefs. Dans ce contexte, nous nous félicitons des récentes réunions des conseillers politiques des pays du format Normandie à Paris et à Berlin. Nous saluons également le respect inconditionnel du cessez-le-feu de juillet 2020, la réaffirmation des Accords de Minsk comme base de travail du format Normandie et l'engagement de toutes les parties à réduire les divergences sur la voie à suivre.

Toute mesure susceptible d'accroître les tensions doit être évitée par toutes les parties, dans l'intérêt suprême de la paix et de la sécurité internationales. Une diplomatie discrète et constructive est la nécessité de l'heure.

L'Inde est en contact avec toutes les parties concernées. Nous estimons que la question ne peut être réglée que par le dialogue diplomatique. Le souhait de l'Inde est qu'une solution soit trouvée qui permette une désescalade immédiate des tensions, en tenant compte des intérêts légitimes de tous les pays en matière de sécurité, et qui vise à garantir la paix et la stabilité à long terme dans la région et au-delà. Plus de 20 000 étudiants et ressortissants indiens vivent dans différentes régions de l'Ukraine, y compris dans ses zones frontalières. Le bien-être des ressortissants indiens est une priorité pour nous.

Pour terminer, nous renouvelons notre appel en faveur d'un règlement pacifique de la situation par des efforts diplomatiques sincères et soutenus afin que les préoccupations de toutes les parties soient réglées à l'amiable, par un dialogue constructif.

M. Kimani (Kenya) (*parle en anglais*) : Nous remercions de leurs exposés la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, le Représentant spécial de la Présidence en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) en Ukraine, et l'Observateur en chef de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine.

Le Kenya refuse d'envisager les conséquences que la persistance de l'insécurité dans l'est de l'Ukraine pourraient avoir sur la sécurité au sens large en Europe. La sécurité mondiale est étroitement liée à la sécurité en Europe. En plus de menacer les vies et les économies, l'instabilité en Europe compromet également la capacité de cette région importante de jouer un rôle constructif dans le règlement des problèmes les plus pressants au niveau mondial. Les progrès réalisés dans la mise en œuvre des Accords de Minsk depuis 2014 sont insuffisants, et cela doit changer.

Le Kenya voudrait formuler trois brèves recommandations. Nous espérons qu'elles contribueront à donner à toutes les parties prenantes concernées la volonté renouvelée de stabiliser une situation qui, si elle devait s'aggraver, menacerait les fondements mêmes de la stabilité mondiale ainsi que la capacité du Conseil de sécurité de s'acquitter de son mandat dans de multiples situations de conflit.

Premièrement, le Kenya soutient que le respect de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de tous les pays, par tous les États, est une pierre angulaire de la paix mondiale. Si l'on veut que le multilatéralisme renaisse et devienne un système qui garantisse une paix durable à tous, les États les plus puissants doivent systématiquement respecter le droit international ainsi que la souveraineté et l'intégrité territoriale de tous les pays, dans toutes les régions et en toute circonstance. Par conséquent, nous demandons instamment à tous les acteurs de respecter la paix, la sécurité, la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine. Le peuple ukrainien mérite une gouvernance inclusive, la paix et une économie dynamique, autant d'éléments qui sont fortement dépendants de la stabilité et de la coopération régionales.

Deuxièmement, comme nous l'avons indiqué dans cette salle le 31 janvier (voir S/PV.8960), nous pensons qu'il est possible de sortir de cette impasse immédiatement. Les grandes puissances militaires, en particulier celles représentées au Conseil de sécurité, doivent déployer des efforts particuliers et soutenus pour conclure des accords qui assurent un degré minimum de désescalade et de respect mutuel. Sinon, les pays tiers et la paix et la sécurité mondiales pâtiront grandement de leurs antagonismes.

Troisièmement, le Kenya réaffirme l'obligation qui incombe à toutes les parties de respecter pleinement leurs engagements conformément aux Accords de Minsk, qui constituent la feuille de route la plus

prometteuse pour le règlement pacifique des hostilités actuelles, notamment dans l'est de l'Ukraine. Toutes les parties doivent prendre sur elles et afficher une volonté renouvelée d'accepter des compromis.

Le Kenya se félicite de la réunion des conseillers du format Normandie organisée ce mois-ci et de la réunion de suivi, prévue le mois prochain, sur la mise en œuvre des Accords de Minsk, ainsi que du consensus au sommet des chefs de groupe à Paris, en décembre 2019. Nous félicitons les chefs de la diplomatie de la Fédération de Russie et des États-Unis, ainsi que leurs partenaires et alliés, d'avoir manifesté la volonté de se rencontrer dans les prochains jours afin d'obtenir de nouveaux progrès.

M^{me} Nusseibeh (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à remercier de leurs exposés détaillés M^{me} Rosemary DiCarlo, Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix ; M. Mikko Kinnunen, Représentant spécial de la Présidence en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) en Ukraine et au sein du Groupe de contact trilatéral ; et M. Yaşar Halit Çevik, Observateur en chef de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine.

Nous avons également pris acte de l'exposé de M^{me} Tetiana Montian, militante de la société civile ukrainienne.

Depuis notre séance du 31 janvier (voir S/PV.8960), nous assistons à des efforts diplomatiques intenses déployés à différents niveaux, y compris aux plus hauts niveaux, pour réduire les tensions actuelles en Europe orientale. Nous nous félicitons également de la poursuite des échanges dans le cadre du format Normandie et espérons que ces discussions se poursuivront à l'avenir. Ces formats structurés, en particulier ceux qui réunissent la Russie et l'Ukraine, ainsi que d'autres parties prenantes, sont importants pour faire avancer le dialogue et désamorcer les tensions. Ils nous aideront également à trouver une solution pacifique et durable répondant aux préoccupations de toutes les parties en matière de sécurité.

À cet égard, mon pays souligne qu'il convient de maintenir et de renforcer la dynamique actuelle des efforts diplomatiques, en particulier en faisant en sorte que toutes les parties concernées prennent des mesures pour engager un dialogue constructif dans l'intérêt de la désescalade et du maintien de la sécurité et de la stabilité régionales. Nous soulignons l'importance que toutes les parties mettent en œuvre les Accords de Minsk dans leur

intégralité et de bonne foi, conformément à la résolution 2202 (2015). Dans ce contexte, nous exhortons toutes les parties prenantes à éviter les mesures susceptibles de rendre plus difficile la mise en œuvre des Accords de Minsk.

Nous notons également le rôle important joué par la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine, dont la présence vient appuyer les initiatives de dialogue et d'instauration de la confiance entre les parties et contribue à apaiser les tensions.

Dans le même temps, nous devons prêter attention à la situation critique des civils dans l'est de l'Ukraine, où les rapports de l'ONU mentionnent que 3,4 millions de personnes, dont 55 % de femmes et 16 % d'enfants, ont besoin d'une aide humanitaire. De surcroît, des obstacles entravent l'acheminement de l'aide humanitaire à certaines personnes dans le besoin, notamment dans les zones proches de la ligne de contact dans l'est de l'Ukraine.

Nous soulignons donc l'importance de ne pas aggraver les tensions existantes, car cela pourrait causer de graves dommages aux civils. À cet égard, nous appelons toutes les parties à s'abstenir d'entraver l'accès à l'aide humanitaire ou les déplacements des civils dans les zones de conflit, conformément aux obligations qui leur incombent en vertu du droit international.

Enfin, nous rappelons qu'il importe de respecter le droit international et la Charte des Nations Unies, en particulier les principes d'intégrité territoriale, de souveraineté et de bon voisinage, car ils constituent des références essentielles pour résoudre la crise actuelle et apaiser les tensions dans la région.

En conclusion, les Émirats arabes unis rappellent combien il est important d'entretenir un dialogue constructif et de poursuivre les efforts pour trouver des solutions pacifiques, dans le respect du droit international et de la Charte des Nations Unies.

M. Agyeman (Ghana) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier la Secrétaire générale adjointe, Rosemary DiCarlo, de son exposé sur la situation dans l'est de l'Ukraine en ce qui concerne la mise en œuvre des Accords de Minsk. Je remercie également M. Mikko Kinnunen, Représentant spécial du Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) en Ukraine et au sein du Groupe de contact trilatéral, et M. Yaşar Halit Çevik, Observateur en chef de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine, d'avoir mis en exergue les efforts déployés

par l'OSCE pour faciliter le règlement politique et diplomatique du conflit dans l'est de l'Ukraine.

Nous avons également pris note des vues exprimées par M^{me} Tetiana Montian, représentante ukrainienne de la société civile.

Je me félicite en outre de la participation de la représentante de l'Allemagne et du représentant de l'Ukraine à la présente séance.

Tout en se félicitant des discussions d'aujourd'hui, qui permettent au Conseil de faire le point sur l'ensemble de mesures en vue de l'application des Accords de Minsk, adoptés le 12 février 2015, ma délégation rappelle l'adoption de la résolution 2202 (2015), dans laquelle le Conseil de sécurité exprime sa ferme conviction que la crise dans les régions de l'est de l'Ukraine ne peut être résolue que par des moyens pacifiques. Sept ans après l'adoption de la résolution 2202 (2015), l'obligation du Conseil en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales lui impose de réaffirmer sa conviction et son soutien à la poursuite de la mise en œuvre des Accords de Minsk.

Malheureusement, les Accords de Minsk restent largement inappliqués et le conflit continue de s'envenimer dans certaines parties de la région du Donbass, faisant de plus en plus de victimes civiles et accentuant les vulnérabilités, principalement chez les personnes âgées et les ménages dirigés par des femmes. Plus de 14 000 décès ont été enregistrés depuis le début du conflit dans l'est de l'Ukraine. Plusieurs milliers de personnes ont été déplacées et 2,9 millions ont actuellement besoin d'une aide humanitaire. Les conséquences de la situation en Ukraine sur la paix et la sécurité régionales et internationales sont également désastreuses.

Tout en reconnaissant la complexité et la multiplicité des craintes et des préoccupations qui ont été exprimées par les parties dans le cadre des Accords de Minsk, nous estimons néanmoins que la bonne foi des États Membres concernés, conformément aux obligations qui leur incombent en vertu de la Charte des Nations Unies, doit permettre de saisir les occasions de soutenir la poursuite du dialogue et les initiatives nécessaires pour répondre aux préoccupations de toutes les parties.

À cet égard, le Ghana est préoccupé par la montée des tensions le long des frontières de l'Ukraine. Nous rappelons, à cet égard, les dispositions de la Charte qui établissent les normes fondamentales de l'ordre

international d'après 1945 et exigent que les États Membres, dans leurs relations internationales, ne recourent pas à la menace ou à l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout État. Nous exhortons donc l'ensemble des parties à poursuivre sur la voie du dialogue et de la diplomatie pour régler les différends qui existent entre elles et en leur sein.

Nous tenons à souligner les points suivants en vue de favoriser la mise en œuvre de mesures pacifiques visant à résoudre la crise dans les régions de l'est de l'Ukraine.

Premièrement, le Ghana réaffirme son soutien à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine, Membre à part entière de l'ONU, qui bénéficie, en tant que tel, de garanties sur ses frontières internationalement reconnues.

Deuxièmement, nous prenons acte des préoccupations des autres États Membres de l'Europe en matière de sécurité, en particulier ceux de l'Europe de l'Est, et nous les exhortons tous à faire preuve de retenue en vue de maintenir l'ordre pacifique en Europe, même si les efforts se poursuivent pour répondre à toute préoccupation concernant le dispositif actuel de sécurité européenne.

Troisièmement, nous nous félicitons des échanges diplomatiques de haut niveau visant à répondre aux préoccupations actuelles concernant la situation en Ukraine, y compris les récentes discussions entre les dirigeants des pays du format Normandie, qui ont réaffirmé le cessez-le-feu dans la région de l'est de l'Ukraine, ainsi que les dialogues facilités par l'OSCE à différents niveaux. Nous continuons d'appeler toutes les parties à la retenue, en leur demandant de garder à l'esprit les conséquences possibles de l'escalade en cours, qui ne leur procurerait aucun avantage stratégique, et en encourageant les initiatives visant à répondre aux intérêts immédiats et à long terme par la voie de la diplomatie et du dialogue.

Quatrièmement, nous demandons instamment la reprise du dialogue dans le cadre du format Normandie, afin d'aplanir les divergences d'interprétation quant à l'ordre de l'ensemble de mesures en vue de l'application des Accords de Minsk. Comme le dit l'adage, comment deux personnes peuvent-elles entreprendre un voyage si elles ne sont pas d'accord sur le chemin à emprunter ?

Cinquièmement, nous exhortons les parties à garantir un accès sans entrave à l'aide humanitaire

dans les zones contrôlées et non contrôlées par le Gouvernement, conformément aux principes humanitaires et au droit international humanitaire. Nous nous félicitons également de l'action menée par les organisations humanitaires en Ukraine et du plan de réponse humanitaire 2022 visant à sauver des vies, à garantir l'accès aux services essentiels et à renforcer la protection des personnes touchées par le conflit et la maladie à coronavirus (COVID-19).

Enfin, je tiens à conclure en soulignant le soutien du Ghana au renouvellement de l'esprit des Accords de Minsk. Nous exhortons les parties à travailler de bonne foi et à faire preuve de souplesse pour faire les concessions nécessaires à l'instauration d'une paix durable en Ukraine, qui aurait des retombées bénéfiques pour le reste de l'Europe et, en fait, pour le monde entier.

M. de la Fuente Ramírez (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je remercie la Secrétaire générale adjointe DiCarlo, le Représentant spécial Kinnunen et l'Ambassadeur Çevik de leurs exposés. Nous prenons également note des observations formulées par M^{me} Montian. Nous nous félicitons de la présence à cette séance de participants de haut niveau, ainsi que du représentant de l'Ukraine et de la représentante de l'Allemagne.

L'examen par le Conseil de l'état d'avancement de la mise en œuvre des Accords de Minsk concernant les régions de Louhansk et de Donetsk, dans l'est de l'Ukraine, intervient sur fond de vives tensions qui ont provoqué une grande inquiétude au sein de la communauté internationale.

Nous estimons donc qu'il est urgent, avant toute chose, d'envoyer un signal clair et sans équivoque de la volonté des parties d'inverser l'escalade des tensions et de faire place aux négociations politiques. Cette voie passe par trois éléments : la détente, la diplomatie et le dialogue. Nous avons noté avec grand intérêt l'annonce du retrait de certaines troupes de la frontière avec l'Ukraine. Le parachèvement de ce retrait dans les plus brefs délais permettra de créer un climat de confiance que seuls des actes peuvent susciter et que les circonstances exigent.

Étant donné que la seule véritable solution ne peut être qu'une solution diplomatique, nous nous félicitons de la volonté affichée par les différentes parties prenantes de continuer sur la voie du dialogue. Le Mexique se félicite des efforts fournis par les dirigeants du monde qui, en mettant à profit leur influence, se sont

personnellement engagés pour tenter de trouver une solution pacifique à cette crise, permettant de répondre aux diverses préoccupations relatives à la sécurité dans la région.

Toute solution implique la fin des tensions dans l'est de l'Ukraine. Huit ans après le début du conflit, les Accords de Minsk restent le cadre approprié pour parvenir à une solution négociée. Le Groupe de contact trilatéral et le format Normandie sont des cadres qui favorisent la confiance et le dialogue.

Comme nous l'avons entendu, le conflit dans l'est de l'Ukraine a de graves conséquences sur la population civile. Environ 3 millions de personnes auraient besoin d'une aide humanitaire, tandis que près de 1,5 million de personnes sont déplacées. De plus, la liberté de mouvement de la population est entravée, ce qui limite l'accès aux services de santé et d'éducation.

Le Mexique demande que la liberté de mouvement des civils soit garantie des deux côtés de la ligne de contact. Nous demandons également aux parties de faciliter l'accès humanitaire à la zone, en toute sécurité et sans restriction, ainsi que de garantir la libre circulation de la Mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, qui est indispensable à la pleine mise en œuvre de son mandat.

Il convient également de rappeler que les mines, les munitions non explosées et autres dispositifs explosifs constituent une menace réelle et ont de graves conséquences pour la population civile. Nous appelons les parties à détruire les mines existantes et à ne pas poser de nouveaux explosifs.

Le Mexique réaffirme son engagement à respecter la souveraineté, l'indépendance politique et l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, conformément à la Charte des Nations Unies, au droit international et aux résolutions pertinentes de l'ONU.

Je termine en rappelant, comme l'a déclaré le Secrétaire général, que les tensions liées à la situation en Ukraine et à ses conséquences potentielles mettent en évidence ce qui a été clairement énoncé de diverses manières. Remplacer la diplomatie par la confrontation reviendrait à faire un grand saut dans le vide. Il est temps d'appuyer les efforts menant à une seule voie : celle de la détente, de la diplomatie et du dialogue.

M. Zhang Jun (Chine) (*parle en chinois*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir présidé la

séance d'aujourd'hui. Je remercie également la Secrétaire générale adjointe Rosemary DiCarlo, l'Ambassadeur Mikko Kinnunen, Représentant spécial du Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) en Ukraine et au sein du Groupe de contact trilatéral, et l'Ambassadeur Halit Çevik, Chef de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine, de leurs exposés. J'ai écouté avec attention l'intervention de M^{me} Tetiana Montian.

Le 12 février de cette année a marqué le septième anniversaire des nouveaux Accords de Minsk. L'objet de la présente séance du Conseil de sécurité est d'examiner l'application de ces accords. Ces accords sont universellement reconnus comme un document politique fondamental et contraignant pour le règlement de la question ukrainienne et ont été entérinés à l'unanimité par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2202 (2015). Par conséquent, toutes les parties concernées doivent les appliquer pleinement et effectivement.

Malheureusement, à ce jour, la plupart des dispositions de ces accords n'ont pas été véritablement appliquées. De nouvelles violations du cessez-le-feu ont été commises le long de la ligne de contact. La Chine estime qu'il faut revenir au point de départ pour trouver une solution à la question ukrainienne, à savoir l'application des Accords de Minsk. Nous espérons que toutes les parties concernées adopteront une attitude constructive, régleront par le dialogue et la consultation les divergences potentielles dans la mise en œuvre de ces accords, établiront une feuille de route et un calendrier pour appliquer les accords à la lettre et dans les meilleurs délais, afin d'ouvrir la voie à une solution politique à la crise ukrainienne.

S'agissant des tensions observées à la frontière orientale de l'Ukraine, la Chine estime que dans le contexte actuel, toutes les parties concernées doivent rester rationnelles, adhérer à l'objectif principal d'une solution politique et s'abstenir de tout acte susceptible de provoquer des tensions ou d'exacerber la crise. Toutes les parties devraient tenir pleinement compte des préoccupations légitimes des autres acteurs en matière de sécurité, faire preuve de respect mutuel et, sur cette base, régler efficacement leurs différends grâce à des consultations menées sur un pied d'égalité.

La Chine appuie tous les efforts visant à apaiser les tensions et prend note des contacts diplomatiques récents au sommet entre la Fédération de Russie et la France, l'Allemagne et d'autres pays européens. Un mécanisme de sécurité européen négocié, équilibré, efficace et

durable constituera une base solide pour l'instauration d'une paix et une stabilité durables en Europe. Nous sommes convaincus que les pays européens prendront des décisions indépendantes et stratégiques qui sont dans leur propre intérêt.

Dans son dernier appel public, le Secrétaire général Guterres a déclaré :

« Il n'y a pas d'autre choix que la diplomatie. Toutes les questions, [...], peuvent et doivent être abordées et résolues dans des cadres diplomatiques ».

Nous appuyons les bons offices du Secrétaire général visant à réduire les tensions et partageons son point de vue.

Rien n'arrive par hasard. L'expansion de l'OTAN est une question incontournable pour faire face aux tensions actuelles liées à la question ukrainienne. Depuis la fin de la guerre froide, l'OTAN n'a cessé de s'étendre, ce qui va à l'encontre de la tendance de notre époque, à savoir le maintien d'une sécurité commune. La sécurité d'un pays ne peut être obtenue au détriment de celle d'un autre et la sécurité régionale ne peut être garantie par le renforcement, voire l'expansion, de blocs militaires. Cela vaut aussi bien pour la région européenne que pour les autres régions du monde.

Certains pays refusent de renoncer à la mentalité de la guerre froide. Ils disent une chose et en font une autre en quête d'une supériorité militaire absolue. Ils se sont regroupés au sein de la région Asie-Pacifique, créant des petits cercles ou des cliques composés de trois ou quatre membres dans le but de provoquer des affrontements. De telles pratiques ne feront que semer la division et l'agitation dans la région Asie-Pacifique et feront peser une grave menace sur la paix et la stabilité de cette région. Par conséquent, elles seront préjudiciables aux autres pays sans apporter aucun avantage aux pays concernés.

La Chine invite les pays concernés à tirer les enseignements de l'histoire, à souscrire à la notion de sécurité commune, globale, coopérative et durable, à privilégier le renforcement de la confiance mutuelle et le règlement des différends par le dialogue et la consultation et à redoubler d'efforts pour contribuer à la paix internationale et à la stabilité régionale.

M. Hoxha (Albanie) (*parle en anglais*) : Je remercie la Secrétaire générale adjointe DiCarlo, l'Ambassadeur Kinnunen et l'Ambassadeur Çevik de

leurs exposés. Nous nous félicitons de la participation de haut niveau à la présente séance.

Je voudrais tout d'abord remercier la Mission spéciale d'observation de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) en Ukraine, qui poursuit ses activités dans un environnement instable et imprévisible et, comme nous l'avons entendu de l'Ambassadeur Çevik, en faisant face à de multiples difficultés et restrictions. Nous devons continuer d'appuyer les femmes et les hommes de la Mission spéciale d'observation et les efforts inlassables qu'ils déploient pour contribuer à désamorcer les tensions et favoriser la paix, la stabilité et la sécurité, ainsi que pour surveiller et faciliter la mise en œuvre de tous les principes et engagements de l'OSCE en Ukraine.

L'Albanie appuie la mise en œuvre des Accords de Minsk. Nous rejetons toute pression exercée sur l'Ukraine pour qu'elle applique les Accords de Minsk selon l'interprétation d'une seule partie.

L'Albanie exprime son plein appui aux droits des minorités en Ukraine et partout ailleurs. Les minorités doivent jouir de leurs droits et participer activement à la vie sociale et politique du pays où elles vivent. Cela doit s'inscrire dans le cadre des engagements globaux à servir l'ensemble de la population de manière égale et à construire une société inclusive et démocratique. Pourtant, comme nous l'avons constaté à maintes reprises, les problèmes commencent lorsque les minorités sont instrumentalisées à dessein pour créer des États dysfonctionnels.

Demander des pouvoirs exécutifs pour les minorités russes en Ukraine signifie ni plus ni moins prendre contrôle du pouvoir décisionnel de Kiev pour imposer une politique étrangère, une politique de sécurité et une politique de défense et saper les processus démocratiques. Nous ne devons pas accepter une telle ligne d'action qui vise à créer de toutes pièces des États dysfonctionnels, que ce soit en Ukraine ou ailleurs.

Dans le même ordre d'idées, nous sommes profondément préoccupés par l'appel du Parlement russe en faveur de la reconnaissance de l'indépendance et de la souveraineté de certaines parties du territoire ukrainien. Nous nous retrouvons ici face au même scénario stéréotypé que nous avons vu appliqué en Géorgie en 2008. Si cette décision était prise, elle n'aurait aucune validité juridique. Elle est contraire au droit international et à la Charte des Nations Unies, et

va totalement à l'encontre de la substance des Accords de Minsk.

Nous continuons d'être alarmés par le renforcement massif, non provoqué et injustifié de la présence militaire russe en Ukraine, alentour et au Bélarus. Le retrait tant annoncé d'une partie des troupes stationnées sur place n'a pas été vérifié, et des informations crédibles indiquent le contraire, à savoir une nouvelle accumulation d'armes et de forces de combat actives, qui s'élèveraient maintenant à 150 000.

Cet encerclement militaire, qui perdure et va croissant, constitue une épée de Damoclès au-dessus du Gouvernement et du peuple ukrainiens. Il suscite la peur au sein de la population. Il effraie les investisseurs nationaux et étrangers et vise à provoquer l'effondrement de l'économie et à mettre le pays à genoux. La décision de bloquer partiellement la mer Noire, la mer d'Azov et le détroit de Kertch sous le prétexte d'organiser des exercices navals réguliers ne fait que resserrer l'étau. Qui plus est, les rapports les plus récents faisant état de tirs d'artillerie nourris depuis le territoire occupé du Donbass ne font qu'aviver les inquiétudes quant au prétexte qui servirait au déclenchement d'un scénario soigneusement conçu de longue date.

Dans ce contexte, nous tenons à réaffirmer notre ferme position en faveur de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. Nous exigeons le retrait des troupes d'occupation du territoire occupé. Nous condamnons l'annexion illégale de la Crimée et son appui militaire aux forces séparatistes du pays. L'Albanie reste attachée aux principes fondamentaux qui sous-tendent la sécurité européenne, notamment le fait que chaque nation a le droit de choisir ses propres arrangements en matière de sécurité.

Toute nouvelle attaque contre la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ukraine constituerait une nouvelle violation manifeste du droit international et porterait gravement atteinte à la sécurité européenne. Elle doit être condamnée vigoureusement et sans équivoque. Nous appelons le Conseil de sécurité et la communauté internationale à ne pas abandonner l'Ukraine et à ne pas accepter des politiques et des actions qui menacent l'existence d'une nation souveraine.

Bien que tout semble indiquer que l'escalade s'accélère, nous continuerons d'insister sur l'utilité et l'importance de la diplomatie et du dialogue pour parvenir à une solution pacifique au conflit dans l'est

de l'Ukraine et pour répondre aux préoccupations de la Russie. La Russie devrait accepter l'offre de participer à un dialogue renouvelé sur la sécurité européenne, proposé par la Pologne, en sa qualité de Présidente en exercice de l'OSCE. Nous souscrivons à l'appel lancé par le Secrétaire d'État Blinken en faveur de pourparlers avec le Ministre Lavrov dans les plus brefs délais et de la reprise des réunions du Conseil OTAN-Russie. Tous les mécanismes de diplomatie et de désescalade doivent être utilisés et pleinement mis à profit.

Enfin, nous saluons les appels lancés par le Secrétaire général en faveur d'une réduction des tensions et d'une désescalade sur le terrain. Nous l'encourageons à intensifier ses efforts et à utiliser ses bons offices afin de parvenir à une solution pacifique.

M. de Rivière (France) : Je remercie la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, le Représentant spécial de la présidence en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) en Ukraine et l'Observateur en chef de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine pour leurs présentations.

La mise en œuvre des Accords de Minsk ne saurait être considérée de manière indépendante de la situation aux frontières de l'Ukraine, où les tensions ont atteint ces derniers jours un niveau sans précédent, en raison du renforcement de l'activité militaire russe.

La France a mené des efforts continus, avec ses partenaires, au cours des dernières semaines, pour la désescalade et le dialogue. Notre position est fondée sur deux piliers.

Premièrement, l'accumulation de capacités militaires considérables à la frontière d'un État voisin constitue un comportement menaçant et inacceptable, et ce, d'autant plus que la Russie a déjà porté atteinte à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine dans le passé. Toute nouvelle agression aurait des conséquences massives et un coût sévère pour la Russie. Les Européens sont unis et ils sont prêts à agir en coordination avec tous leurs partenaires à ce sujet.

Deuxièmement, la France est convaincue que la désescalade est possible par le dialogue et par la diplomatie. C'est le sens des efforts menés par le Président Macron, en coordination avec le Chancelier allemand. Nous sommes prêts à engager ce dialogue, non seulement s'agissant du conflit dans le Donbass – c'est le travail que nous menons au sein du format Normandie –, mais également sur les questions de sécurité et de stabilité

en Europe, dans le respect des principes fondamentaux établis par la Charte des Nations Unies et dans les documents fondateurs de l'OSCE que sont l'Acte final d'Helsinki et la Charte de Paris pour une nouvelle Europe. À cet égard, nous soutenons pleinement le processus lancé par la présidence polonaise de l'OSCE en vue d'un dialogue renouvelé sur la sécurité européenne.

Je souhaite maintenant revenir à la mise en œuvre des Accords de Minsk, qui mobilise la France et l'Allemagne depuis 2015. Les efforts se sont poursuivis au cours des dernières semaines au sein du format Normandie. La réunion de Paris le 26 janvier a permis d'exprimer à nouveau le soutien de toutes les parties au respect inconditionnel du cessez-le-feu. Il convient d'aller plus loin, ce qui n'a malheureusement pas été possible lors de la réunion du 10 février, et d'enregistrer enfin des progrès concrets dans la mise en œuvre de l'ensemble de mesures en vue de l'application des Accords de Minsk dans toutes ses dimensions, c'est-à-dire sécuritaire, humanitaire et politique.

La France a la ferme conviction que les Accords de Minsk constituent le cadre adapté à la poursuite du dialogue et qu'ils laissent l'espace nécessaire à la définition de solutions concrètes mutuellement acceptables, notamment au sein du Groupe de contact trilatéral. Nous appelons les parties à s'abstenir de toute déclaration ou mesure allant à l'encontre de la mise en œuvre de ces accords.

Nous exprimons à ce titre notre préoccupation au sujet de l'adoption par la Douma d'État de la Fédération de Russie d'une résolution appelant à reconnaître les territoires séparatistes d'Ukraine. Si elle venait à être promulguée, cette résolution constituerait une violation assumée de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine par la Russie et une remise en cause fondamentale des Accords de Minsk.

Nous saluons également le rôle de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine qui joue un rôle essentiel dans les efforts de désescalade : elle est les yeux et les oreilles de la communauté internationale. La France, tout comme l'Allemagne, maintiendra ses ressortissants déployés sur le terrain afin que la Mission reste opérationnelle pendant cette période critique.

Nous avons pris note des informations de l'OSCE au sujet de possibles violations du cessez-le-feu au cours des dernières heures. Nous souhaitons que de manière systématique, la Mission spéciale puisse établir les faits de manière impartiale.

La défense des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, en particulier le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États ainsi que le règlement pacifique des différends, doit être l'objectif partagé de l'ensemble des membres du Conseil. La France continuera à se mobiliser en ce sens ainsi que pour la construction d'une paix juste et durable et pour le rétablissement de la pleine souveraineté ukrainienne sur certaines régions de Donetsk et de Louhansk.

M. Biang (Gabon) : Je voudrais remercier la Secrétaire générale adjointe, M^{me} Rosemary DiCarlo, pour son exposé. Je remercie également le Représentant spécial du Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), Mikko Kinnunen, et l'Observateur en chef de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine, Yaşar Halit Çevik, pour leurs exposés. Je salue également la participation de M^{me} Tetiana Montian.

Mon pays continue de suivre avec beaucoup d'attention la situation qui prévaut aux frontières de la Russie et de l'Ukraine. Nous entendons les craintes et les appels alarmants de ceux qui redoutent une action militaire imminente. Nous notons surtout avec intérêt la volonté exprimée par les parties prenantes de maintenir les canaux politiques et diplomatiques ouverts, ainsi que les différents appels à éviter l'escalade.

Parallèlement à la rhétorique d'alarme et aux manœuvres d'exhibition de force, les 10 derniers jours ont été particulièrement marqués par une intense activité sur le front diplomatique, qui s'est traduite par des initiatives européennes et américaines, avec pour objectif d'ensemencer les sillons du dialogue et d'éviter l'irréparable.

L'annonce récente par la Russie qu'elle prévoit de retirer une partie de ses troupes en faction à ses frontières augure sans doute d'une volonté de désescalade qui s'inscrit en addition aux assurances répétées de la Russie, qui dit n'avoir aucune intention belliqueuse. Cela devrait participer de manière significative à baisser le niveau de tension et à régénérer le fil de la confiance indispensable à la conduite d'une diplomatie préventive.

Dans le même élan, mon pays retient de l'allocution récente du Président des États-Unis d'Amérique la volonté de privilégier le dialogue ainsi que le refus d'un affrontement, qui aurait des conséquences désastreuses pour tous.

La situation n'est certainement pas simple, mais c'est justement parce qu'elle ne l'est pas qu'elle

mérite d'être abordée dans la sérénité et avec le plus grand sens des responsabilités. C'est dans cet objectif que nous voulons réitérer notre appel à l'ensemble des parties prenantes à la retenue et à privilégier les voies du dialogue et de la négociation, en vue de préserver la stabilité et la paix dans la région.

Nous encourageons toutes les initiatives qui sont menées en faveur de la désescalade et de la reprise du dialogue et appelons les parties prenantes à tirer avantage des canaux diplomatiques existants pour amorcer la décrispation. À cet effet, le format Normandie et les Accords de Minsk constituent des cadres de référence.

Les Accords de Minsk plantent le décor d'une issue pacifique globale aux principales prétentions des parties. C'est sûrement en cela qu'ils ont été entérinés par l'ONU. La mise en œuvre de ces accords est cruciale, notamment pour parvenir à une trêve des hostilités, à la restauration des frontières de l'Ukraine et à une meilleure réponse humanitaire, tout en ouvrant la voie à une pacification durable des relations de voisinage et éventuellement à la promotion d'une reprise des relations économiques.

Mon pays invite les parties à respecter les engagements souscrits, à capitaliser sur le socle d'acquis et à renouer le dialogue. L'appel au dialogue du Secrétaire d'État des États-Unis, Antony Blinken, est à cet égard une initiative dans la bonne direction. Bien entendu, mon pays demeure fermement attaché au respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de chaque État. Ces principes cardinaux consacrés par la Charte des Nations Unies et l'Acte constitutif de l'Union africaine, sont le ciment de notre contrat social en tant que membres de la communauté internationale.

Pour conclure, je voudrais, au nom de mon pays, appeler le Conseil à être plus que jamais mobilisé pour endiguer le spectre de la peur et repousser toute logique de confrontation. C'est l'une des vocations du Conseil. L'efficacité des outils de paix dont nous disposons est garantie lorsque nous faisons preuve d'unité et de responsabilité.

Le Président (*parle en russe*) : Je vais faire une nouvelle déclaration en ma qualité de Vice-Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie.

J'ai écouté très attentivement les déclarations faites par mes collègues, et je souhaite revenir sur certaines des questions abordées.

Premièrement, j'appelle l'attention des membres du Conseil sur les spéculations inutiles concernant l'appel adressé par les membres de la Douma d'État au Président Poutine en faveur de la reconnaissance du Donbass. C'est une proposition qui vise avant tout à examiner cette question, même si le simple fait qu'elle existe reflète à la fois les sentiments du peuple russe et ceux de la population du Donbass, qui est soumise aux bombardements de l'armée ukrainienne depuis de nombreuses années, comme nous l'avons entendu aujourd'hui. Il ne faut pas oublier que des centaines de milliers d'habitants de cette région ukrainienne ont la nationalité russe. Ils n'avaient pas d'autre choix lorsque l'Ukraine a cessé d'honorer sa responsabilité sociale à leur égard ainsi qu'envers les habitants de Lougansk. Mais je tiens à souligner une fois de plus que c'est une initiative – un appel – des membres de la Douma d'État. Par conséquent, l'important c'est de se concentrer sur la mise en œuvre des Accords de Minsk, comme l'ont souligné nombre d'orateurs aujourd'hui, plutôt que de spéculer sur cet appel. Il est tout aussi important d'éviter de discuter de ce type de question au Conseil de sécurité. Sinon, nous y parlerions de la moindre décision prise par n'importe quel parlement dans le monde.

Je voudrais répéter et souligner une nouvelle fois ce qu'a dit le Président Poutine. Il a déclaré que nous devons tout faire pour trouver une solution au problème du Donbass par la mise en œuvre des Accords de Minsk.

M. Cleverly a parlé aujourd'hui de la préhistoire de cette question, et je ne crois pas que la description qu'il a donnée soit exacte. Elle était subjective et même superficielle. Je voudrais rappeler la période qui a précédé nombre de ces problèmes, à savoir le coup d'état illégal et sanglant qui a eu lieu à Kiev en 2014. Les radicaux et les nationalistes ont pris le pouvoir à l'époque. Ils ont refusé de dialoguer avec les populations russophones. Ils les ont menacées. La langue russe est devenue et reste un motif de discrimination. L'histoire a été réécrite et certaines versions sont même allées jusqu'à glorifier des criminels nazis. C'est ce qui s'est passé et qui continue de se passer. Voilà ce qui a conduit à la séparation de la Crimée et à sa réunification avec la Russie à la suite d'un référendum. Il convient donc de donner une description claire et nécessaire du conflit actuel qui reflète ses causes réelles.

Quant à la prétendue agression que la Russie serait en train de préparer contre l'Ukraine, certaines personnes suggèrent d'une manière « fort obligeante » différents scénarios militaires. Le Secrétaire d'État

des États-Unis l'a fait lui aussi. Il a donné une liste des provocations qui pourraient être utilisées comme prétextes pour envahir l'Ukraine. De telles insinuations sans fondement sont regrettables. J'irais jusqu'à dire qu'elles sont dangereuses, parce qu'elles ajoutent de la tension à une atmosphère déjà tendue. Mais ce ne sont que des paroles et des déclarations.

Nous avons fait de nombreuses déclarations à différents niveaux, soulignant ce que nous proposons et ce que nous sommes prêts à faire. Malheureusement, tout le monde n'a pas voulu entendre ou comprendre ces déclarations faites au plus haut niveau à Moscou. Quels sont les faits ? Le premier d'entre eux est que les forces russes n'ont pas quitté le territoire russe et qu'elles y restent. Il y a deux jours, après leurs manœuvres, certaines des unités ont commencé à regagner leur base permanente sur le territoire russe. Les responsables russes n'ont cessé de dire – et je le repète aujourd'hui – que notre pays procède à des exercices sur son territoire d'une manière qui nous semble appropriée.

Toute rhétorique mise à part, il y a d'autres faits sur lesquels je voudrais appeler l'attention du Conseil. L'Ukraine enfreint le Document de Vienne de 2011 sur les mesures de confiance et de sécurité. Il y a un contingent de 120 000 soldats déployés à la frontière avec le Donbass du côté ukrainien. D'après des sources publiques, l'an dernier, les États-Unis ont fourni à l'Ukraine pour 650 millions de dollars d'armes supplémentaires. Ce ne sont pas des jouets. Ce sont des armes qui peuvent tirer. Puis, en janvier de cette année, ils lui ont encore fourni des armes, à hauteur de 200 millions de dollars. C'est sans compter ce qui vient du Royaume-Uni, du Canada, des États baltes. Tous ces États fournissent à Kiev des armes létales : drones de combat, lance-missiles sol-air Stinger, missiles antichar Javelin, armes légères et munitions. La Pologne fournit des munitions de calibre 122 mm et 152 mm, qui, comme on le sait, sont interdites par l'ensemble de mesures prises en vue de l'application des Accords de Minsk. Par conséquent, tous ces discours agressifs et ces avertissements incessants à propos de la menace militaire russe, à quoi servent-ils ? Sont-ils nécessaires pour expliquer ces livraisons d'armes, pour servir de prétexte ?

Il est évident pour nous que l'objectif final de cette campagne est de minimiser l'importance des pourparlers de longue date sur les garanties de sécurité juridiquement contraignantes pour notre pays. Nous avons exigé de telles garanties de l'Organisation du

Traité de l'Atlantique Nord et des États-Unis – de manière franche et transparente. Nous sommes prêts pour un dialogue sérieux, mais pas pour un simulacre. Comme les membres le savent, l'Ambassadeur des États-Unis à Moscou a reçu aujourd'hui notre réaction écrite à la réponse des États-Unis sur les garanties de sécurité. Nous espérons que Washington examinera très attentivement ce document très détaillé.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

La représentante des États-Unis d'Amérique a demandé la parole pour faire une nouvelle déclaration.

M^{me} Thomas-Greenfield (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : J'espérais que nous entendrions de nos collègues russes une réaction à l'appel lancé par le Secrétaire Blinken à la Russie pour qu'elle annonce aujourd'hui, sans ambiguïté, qu'elle ne prévoyait pas d'envahir l'Ukraine. Au lieu de cela, nous avons encore eu droit à la désinformation et au discours que nous entendons depuis un moment et continuons d'entendre.

Le Secrétaire d'État a exposé les faits. Il a exposé les faits que nous voyons sur le terrain. Il y a des faits que nous voyons tous très clairement sur le terrain. Ce que nous voyons tous, c'est une escalade, notamment la décision de la Douma russe d'appeler à la reconnaissance d'un mouvement séparatiste, au mépris total des Accords de Minsk. Comme indiqué, j'espère que cela n'ira pas plus loin.

Je tiens juste à dire à tous les membres qui ont appelé à la diplomatie que nous continuerons d'intensifier notre action. Nous continuerons de renforcer nos efforts diplomatiques. Nous appelons la Russie à en finir avec la confrontation et à accepter notre invitation au dialogue. Nous attendons avec intérêt de nous asseoir à la table de négociation pour discuter de la réponse que les Russes nous ont envoyée ce matin.

Je terminerai en rappelant ce que le Secrétaire Blinken a dit ce matin. Il n'est pas venu ici pour promouvoir la guerre. Il est venu ici pour empêcher la guerre et trouver le moyen de parvenir à une solution pacifique.

Le Président (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Ukraine.

M. Kyslytsya (Ukraine) (*parle en anglais*) : Il y a sept ans jour pour jour, la ville ukrainienne de Debaltseve était victime d'une offensive de grande envergure des

troupes régulières russes et de leurs supplétifs. Les tirs d'artillerie lourde et de roquettes n'ont pas épargné les militaires ni les civils ukrainiens. Tout cela s'est produit malgré la ligne de désengagement convenue entre l'Ukraine et la Russie en vertu du Mémorandum de Minsk du 19 septembre 2014 – le deuxième document des Accords de Minsk, où Debaltseve était clairement définie comme une zone contrôlée par le Gouvernement. Cela s'est produit en dépit du fait que l'ensemble de mesures prises en vue de l'application des Accords de Minsk avait été signé une semaine plus tôt et que ses premières dispositions contenaient un engagement à un cessez-le-feu global. Il ne s'agit que d'un exemple parmi d'autres de la façon dont la Russie a enfreint les accords presque immédiatement après les avoir signés.

Jusqu'à présent, le mépris des engagements pris reste la marque distinctive de la stratégie de la Russie. Pas plus tard que ce matin, la localité ukrainienne de Stanytsia Luhanska a été bombardée à l'arme lourde depuis le territoire occupé du Donbass. Des infrastructures civiles ont été endommagées, dont une garderie.

D'ordre de mon gouvernement, je dois porter à l'attention du Conseil de sécurité une autre situation scandaleuse qui remet en cause les Accords de Minsk et tout le processus de recherche d'un règlement pacifique. Il y a deux jours, la Douma russe a appelé le Président de la Russie à reconnaître les parties occupées des régions ukrainiennes de Donetsk et de Louhansk comme les prétendues « Républiques populaires de Donetsk et de Lougansk ». Cette décision est contraire aux engagements pris par la Russie en tant que signataire des Accords de Minsk. C'est pourquoi, dans ma lettre datée du 16 février 2022, j'ai demandé au Conseil de sécurité d'examiner la situation aujourd'hui.

Notre position reste inchangée. La reconnaissance par la Russie des Républiques populaires autoproclamées de Donetsk et de Louhansk reviendra à un retrait délibéré des Accords de Minsk. Une telle décision portera un coup sévère au règlement politique par la voie diplomatique que l'Ukraine et ses partenaires s'attachent activement à promouvoir. La reconnaissance de ces républiques autoproclamées n'aura aucun effet juridique. La Russie ne réussira pas à masquer l'administration d'occupation russe des territoires temporairement occupés des régions de Louhansk et de Donetsk comme entités indépendantes, ni à dissimuler sa propre implication en tant que partie au conflit armé au Donbass. Au lieu de cela, si le Président de la Russie

entérine la décision de la Douma d'État, cela aura des conséquences dévastatrices bien plus larges sur l'ordre international fondé sur des règles et l'architecture de sécurité mondiale. Par conséquent, la Russie a le choix de s'engager sur la voie de la désescalade et du dialogue diplomatique, ou de faire l'expérience d'une réponse ferme et unie de la communauté internationale.

Il y a de quoi s'inquiéter concrètement du fait que la même tactique ait déjà été employée par le passé. Les mêmes termes ont été utilisés en 2008, à cela près que le Vice-Ministre russe des affaires étrangères n'avait parlé que d'un appel de la Douma.

En 2008, l'appel de la Douma d'État de la Fédération de Russie au Président russe de l'époque, M. Medvedev, concernant la nécessité de reconnaître la République d'Ossétie du Sud et la République d'Abkhazie a précédé le décret présidentiel sur cette reconnaissance, adopté le 26 août 2008. N'appelons pas cela un « simple appel » de la Douma.

Je remercie le Secrétaire d'État Blinken de la déclaration percutante qu'il a prononcée le 16 février sur la décision de la Douma. Je remercie le Ministre français des affaires étrangères, M. Le Drian, de sa déclaration claire. Je remercie le Ministre Cleverly du Royaume-Uni de ses propos, et je remercie les représentants de la Norvège, de l'Irlande, de l'Albanie et les nombreux autres partenaires et membres responsables de la communauté internationale de leurs déclarations sur la question. Je voudrais demander au secrétariat du Conseil de sécurité d'inclure ma lettre, datée du 16 février 2022, dans le compte rendu de la séance.

C'est important car le manque de fermeté de la réaction de l'ONU en 2008 a entraîné l'occupation prolongée de certaines parties du territoire géorgien. Je ne citerai pas ce que l'ancien Secrétaire général Ban Ki-moon et l'ancien Président de l'Assemblée générale ont dit à l'époque. Nous espérons que les actuels responsables de l'ONU ont tiré la leçon de l'occupation de l'Abkhazie et de l'Ossétie du Sud et que nous tous, les États Membres et le Secrétariat, défendrons plus fermement la Charte des Nations Unies. J'ai envoyé ma lettre sur la question au Secrétaire général, et j'attends une réponse concrète de sa part.

Nous appelons la Russie à adopter une approche constructive pour faire avancer les négociations dans le cadre des formats existants. Dans le cas contraire, la Russie portera l'entière responsabilité de l'échec des Accords de Minsk et du processus de règlement

pacifique du conflit armé. Les Accords de Minsk sont la compilation de trois documents, et nous devons aborder leur mise en œuvre de ce point de vue, en commençant par le Protocole de Minsk du 5 septembre 2014. Je tiens à rappeler que, selon le paragraphe 4 de ce document, l'Ukraine et la Russie ont convenu de la création de zones de sécurité dans les zones frontalières de l'Ukraine et de la Russie, avec une surveillance et une vérification permanentes assurées à la frontière par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). L'Ukraine attend de la Russie qu'elle respecte cet engagement, ce qui pourrait grandement contribuer aux efforts de règlement.

C'est plus urgent que jamais, étant donné qu'environ 150 000 soldats russes ont été déployés à proximité des frontières de l'Ukraine. Nous prenons acte des déclarations faites par les responsables russes sur leur retrait, bien qu'une vérification et des preuves crédibles soient nécessaires. Quelles que soient les véritables motivations de la Russie, les activités militaires inhabituelles aux frontières de l'Ukraine, que la Russie a refusé d'expliquer, en violation du Document de Vienne 2011 sur les mesures de confiance et de sécurité, ont déjà un impact économique et social néfaste sur l'Ukraine.

Le renforcement de la présence militaire sur le terrain s'est accompagné d'un blocus par la Russie de grandes parties de la mer Noire sous le prétexte d'exercices navals. Cela a rendu la navigation et le transport international extrêmement compliqués, posant de sérieux problèmes aux principaux ports ukrainiens. Toutes ces actions s'inscrivent dans le cadre de la guerre hybride menée contre l'Ukraine, dont les autres composantes importantes sont la désinformation et les cyberattaques. Par exemple, la Russie a récemment dégainé un autre outil de propagande, en accusant l'Ukraine de génocide dans les territoires occupés. Il s'agit d'allégations fausses et irresponsables formulées par la Russie pour dissimuler sa responsabilité dans l'occupation des territoires ukrainiens et dans les violations des droits de l'homme qui y ont été commises.

L'Ukraine reste attachée au règlement pacifique du conflit russo-ukrainien par des moyens politico-diplomatiques. L'Ukraine veut la paix, la sécurité et la stabilité, non seulement pour elle-même, mais aussi pour toute l'Europe. Dans le même temps, je réaffirme que, si la Russie opte pour l'escalade, l'Ukraine se défendra. Nous saluons tous les efforts diplomatiques et autres entrepris à différents niveaux pour éviter le pire. Nous

sommes reconnaissants pour l'appui et la solidarité qui ont été publiquement manifestés en faveur de l'Ukraine à travers le monde.

Nous rappelons la nécessité d'explorer davantage tous les moyens politiques pour garantir la désescalade. La redynamisation du format Normandie et du Groupe de contact trilatéral est une des étapes nécessaires. Tous deux incluent la Russie et l'Ukraine en tant que parties au conflit et constituent un cadre approprié pour entamer le dialogue direct que la Russie continue d'éviter, tout en se cachant derrière ses administrations d'occupation fantoches. Tant que la Russie imposera des conditions préalables à l'instauration d'un dialogue direct entre l'Ukraine et les mandataires de Moscou, le vouant à l'échec, les progrès dans la mise en œuvre des Accords de Minsk resteront hors de portée.

Il était donc important que les conseillers politiques se rencontrent à Paris et à Berlin, bien que de nombreuses divergences sur la mise en œuvre des Accords de Minsk persistent. Nous sommes disposés à reprendre les pourparlers dans le cadre du format Normandie sous toutes leurs formes, y compris au plus haut niveau. Nous regrettons que la Russie ne soit toujours pas disposée à participer à un sommet au format Normandie.

Depuis la dernière rencontre de nos dirigeants à Paris en décembre 2019, les décisions adoptées alors restent inappliquées par la Russie alors que l'Ukraine a régulièrement proposé des initiatives concrètes pour un cessez-le-feu, le déminage humanitaire, le retrait des troupes et du matériel, la libération mutuelle de détenus, l'ouverture de nouveaux points d'entrée et de sortie, la garantie d'un accès sans entrave pour la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine dans toute la zone touchée par le conflit, et la mise en œuvre des dispositions politiques des Accords de Minsk.

Le 22 décembre 2021, nous avons réussi à trouver un terrain d'entente sur la reprise du régime de cessez-le-feu, initialement lancé en juillet 2020. Nous avons proposé des compromis de grande envergure pour parvenir à un accord, mais les violations du cessez-le-feu par les forces d'occupation russes n'ont toujours pas cessé.

Les restrictions imposées à la liberté de circulation de la Mission spéciale d'observation restent un obstacle majeur à la pleine mise en œuvre de son mandat. Lors de la dernière réunion du Groupe de contact trilatéral, le 9 février, l'Observateur en chef

Çevik a fourni des statistiques confirmant que 90 % des restrictions imposées à la liberté de circulation des patrouilles de la Mission se produisent dans les territoires temporairement occupés du Donbass.

Nous demandons à la Russie de garantir un accès sans entrave de la Mission à l'ensemble du territoire sous son contrôle effectif, en particulier dans les zones frontalières. Cela est particulièrement important dans le contexte de la décision de la Russie de ne pas prolonger le mandat de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE aux postes de contrôle russes de Gukovo et Donetsk, qui ont été fermés en septembre 2021. À cet égard, nous appuyons l'initiative de la France et de l'Allemagne visant à mettre en place un mécanisme de coordination et de vérification pour la Mission spéciale d'observation de l'OSCE.

Sur le plan politique, la partie russe continue de bloquer les discussions sur des questions telles que la mise en œuvre de la formule dite de Steinmeier, le statut spécial de l'autonomie locale temporaire de certaines zones des régions de Donetsk et de Louhansk, la loi d'amnistie et les modalités des élections locales. Les représentants russes refusent tout simplement de poursuivre les discussions sur les propositions de travail soumises par la délégation ukrainienne en juin 2020, relatives au statut spécial de l'autonomie locale dans certaines zones des régions ukrainiennes de Donetsk et de Louhansk et à d'autres questions inscrites à l'ordre du jour du groupe de travail politique.

L'Ukraine a pris des mesures concernant la mise en œuvre des dispositions convenues relatives au processus politique. En particulier, nous avons soumis pour examen au Groupe de contact trilatéral des propositions initiales sur la loi relative au statut spécial de l'autonomie locale dans certaines zones des régions ukrainiennes de Donetsk et de Louhansk.

Selon les normes du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme, la reprise du contrôle de la frontière doit être une condition préalable à la tenue d'élections locales dans la région du Donbass. Sinon, il serait impossible de créer le climat de sécurité nécessaire à la tenue d'élections démocratiques conformément aux normes de l'OSCE.

Il appartient toujours à la Russie de prendre des décisions qui conduiraient à la mise en œuvre intégrale des engagements qu'elle a pris dans le cadre des Accords de Minsk, qui ont été signés à l'encre bleue par l'Ambassadeur du Président Poutine en Ukraine,

M. Mikhail Zurabov, le 5 septembre 2014, Ambassadeur qui a également signé des accords le 19 septembre 2014 et le 12 février 2015.

Tirant les enseignements du passé, nous exhortons la Russie à renoncer à sa stratégie de longue date à l'égard de l'Ukraine, fondée sur la menace et l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale du pays, et à se réengager en revanche à respecter les principes fondamentaux des relations pacifiques consacrés par la Charte des Nations Unies.

(l'orateur poursuit en russe)

Les médias ont récemment diffusé un texte attribué à la collègue de M. Vershinin, M^{me} Maria Zakharova. Qu'il me soit permis d'en citer un extrait :

« Du point de vue du droit international, les transformations géopolitiques de 1991 n'ont pas entraîné la disparition de l'Union soviétique en tant que sujet de droit international. L'État qui s'appelait l'Union des Républiques socialistes soviétiques (URSS) n'a pas disparu, mais a continué à exister en vertu du droit international ».

Par conséquent, je me demande comment M. Vershinin se sent lorsqu'il siège au Conseil de sécurité en tant que représentant de l'URSS. Il semblerait que ce soit ce qui est sous-entendu. Lorsque j'entends de telles déclarations et après avoir écouté la camarade Montian, je veux répéter les mots que j'ai prononcés lors de la même séance sur la mise en œuvre des Accords de Minsk, le 18 février 2020 (voir S/PV.8726). Ces mots ont été écrits par un célèbre poète russe, Yevgeny Yevtushenko, en 1962 :

« Que certains répètent encore et encore :
'Calmez-vous !'

Je ne trouverai jamais le repos.

Tant que les héritiers de Staline existeront
sur Terre,

Il me semblera

Que Staline repose toujours dans le mausolée ».

Je rappelle à M. Vershinin que nous sommes au XXI^e siècle. Revenons à la Charte des Nations Unies et mettons en œuvre ses dispositions. Modifions l'Article 23 et appliquons les Articles 22, 24 et 108.

Le Président (*parle en russe*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Allemagne.

M^{me} Leendertse (Allemagne) (*parle en anglais*) : L'Allemagne se félicite de l'occasion qui lui est donnée de prendre la parole à la présente séance. Nous tenons

à remercier la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix ; le Représentant spécial de la Présidence en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) en Ukraine et au sein du Groupe de contact trilatéral ; et le Chef de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine.

Avec la France, l'Allemagne reste déterminée à obtenir des avancées dans le cadre du format Normandie, qui joue un rôle central s'agissant de promouvoir la mise en œuvre des Accords de Minsk. De nombreux obstacles subsistent. Cependant, le cessez-le-feu réaffirmé en juillet 2020 a prouvé qu'avec de la volonté politique, des progrès sont possibles. En ce qui concerne les informations récentes faisant état d'une intensification des bombardements dans l'est de l'Ukraine, nous appelons au respect de l'accord. Les attaques contre les infrastructures civiles sont tout à fait inacceptables.

Des pourparlers ont eu lieu le 26 janvier à Paris et le 10 février à Berlin. Tous les participants se sont engagés à mettre pleinement en œuvre les Accords de Minsk et à poursuivre les pourparlers dans le cadre du format Normandie et du Groupe de contact trilatéral.

À cet égard, nous exprimons notre vive inquiétude quant à la résolution adoptée par la Douma d'État russe, appelant le Président de la Fédération de Russie à reconnaître la République populaire autoproclamée de Louhansk et la République populaire autoproclamée de Donetsk comme des États indépendants. Cela irait à l'encontre des Accords de Minsk et constituerait une nouvelle violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine.

Dans le contexte tendu actuel, il est très important d'établir les faits et de dénoncer la désinformation. Nous saluons le rôle indispensable que joue la Mission spéciale d'observation de l'OSCE pour établir les faits en ce qui concerne la situation en matière de sécurité. Nous devons veiller à ce qu'elle puisse s'acquitter pleinement de son mandat sans interruption dans l'ensemble de l'Ukraine. C'est pourquoi l'Allemagne, ainsi que la France et d'autres partenaires, ont laissé leur personnel détaché sur le terrain. C'est aussi pourquoi nous sommes profondément préoccupés par les restrictions imposées à la liberté de circulation des observateurs de la Mission spéciale ainsi que par la destruction de leur matériel.

Aujourd'hui, on ne peut pas évaluer l'état des Accords de Minsk sans tenir compte de l'évolution de la situation militaire dans la région. Ces derniers mois,

un renforcement sans précédent des forces militaires russes a eu lieu des côtés russe et biélorusse de la frontière ukrainienne. Il est presque impossible de ne pas interpréter cela comme une menace ou comme la préparation d'une attaque. Nous déplorons que la Russie n'ait jusqu'à présent fourni aucune explication satisfaisante pour cette conduite. La Charte des Nations Unies est on ne peut plus claire à cet égard, interdisant non seulement le recours à la force mais aussi la simple menace du recours à la force.

L'Allemagne appuie pleinement la souveraineté, l'intégrité territoriale, l'unité et l'indépendance de l'Ukraine au sein de ses frontières internationalement reconnues et conformément aux principes consacrés par la Charte des Nations Unies, l'Acte final d'Helsinki, la Charte de Paris pour une nouvelle Europe et tous les engagements de l'OSCE. Pour désamorcer les tensions, nous avons intensifié nos efforts diplomatiques, en étroite concertation avec nos partenaires français. Nous avons pris acte du fait que la Russie a récemment annoncé qu'elle réduisait sa présence militaire le long de la frontière ukrainienne, mais nous appelons la Russie à donner suite immédiatement à cette annonce et à retirer ses forces de la frontière ukrainienne de manière substantielle et vérifiable.

La Russie doit savoir que toute agression militaire contre l'Ukraine entraînerait de lourdes conséquences politiques, économiques et géostratégiques. En outre, nous exhortons la Russie à faire preuve d'une transparence totale concernant ses activités militaires. À cette fin, elle doit tirer pleinement parti des mécanismes d'information et de consultation prévus par le Document de Vienne dans le cadre de l'OSCE. Avec ses partenaires et alliés, l'Allemagne reste ouverte à l'idée de dialoguer avec la Russie sur les questions d'intérêt mutuel en lien avec la sécurité.

Si un État Membre souverain de l'Organisation adopte une attitude agressive à l'égard d'un autre État Membre souverain de l'Organisation, l'ONU et ses États Membres ne doivent pas considérer cela avec désinvolture. Les organes des Nations Unies doivent rester au fait de l'évolution de la situation en Ukraine, au sujet de laquelle nous organiserons un débat à l'Assemblée générale le 23 février. L'Allemagne restera fermement déterminée à rechercher une solution diplomatique, et nous espérons que d'autres le resteront aussi.

Le Président (*parle en russe*) : Je vais faire une nouvelle déclaration en ma qualité de Vice-Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie.

Aujourd'hui, dans cette salle, nous avons entendu des mots comme « guerre » et « agression ». Ce qui est intéressant, c'est que personne au nom de la Russie n'a prononcé de tels mots, ici à l'ONU, ni ne les prononcera. Je regrette que les déclarations fortes que le Président Poutine a faites ces derniers jours concernant la situation en Ukraine et dans l'est du pays n'aient pas été entendues. Je demande à nos partenaires d'écouter au moins ce qui a été dit lors des conférences de presse qui ont été organisées lorsque le Président français et le Chancelier allemand sont venus à Moscou, et au cours desquelles ces invités et le Président de la Fédération de Russie ont pris la parole.

La séance d'aujourd'hui portait sur l'ensemble de mesures en vue de l'application des Accords de Minsk. Je suis satisfait de constater que la plupart des déclarations faites ce jour ont souligné que les Accords de Minsk constituent le seul cadre juridique internationalement reconnu pour le règlement du conflit ukrainien.

Au passage, j'ai beaucoup de respect pour le travail des interprètes qui parviennent à relayer correctement nos propos dans d'autres langues. J'ai deux remarques à faire.

Premièrement, le Président Zelenskyy a dit que les Accords de Minsk étaient « sans aucun intérêt ». Je me demande comment cela a été traduit, au moins en anglais et en français, car je ne pourrai pas le comprendre dans les autres langues. Apparemment, le sens de son propos a été transmis.

J'en viens maintenant à ce que l'Ambassadeur Kyslytsya a dit concernant la légitimité de l'adhésion de la Russie à l'ONU et de son appartenance au Conseil de sécurité. Malheureusement, ce n'est pas la première fois que des représentants de différents pays, dont l'Ukraine, cherchent à se donner de l'importance en spéculant sur la légitimité du siège de la Russie au Conseil de sécurité de l'ONU. Nous comprenons pourquoi ils agissent de la sorte. Ils s'adressent à un public non averti qui n'a aucune connaissance du droit international. Mais quand on interroge des experts, on s'aperçoit qu'ils savent, que le gens savent comment les choses se passent. La Russie a-t-elle présenté une nouvelle demande pour devenir Membre de l'ONU ? Si l'on veut creuser cette voie, on pourrait aussi se demander si l'Ukraine l'a fait ou si elle agit toujours au nom de la République socialiste soviétique d'Ukraine. La Fédération de Russie est l'État qui a hérité de la personnalité juridique de l'Union des Républiques socialistes soviétiques. Au fond, il s'agit seulement d'un État qui change de nom. Mais si

l'Ukraine devient maintenant l'État successeur, cela veut dire qu'un nouvel État a été formé.

Pour ce qui est de la poésie, il est bon que les messages politiques soient transmis sous la forme de poèmes. J'aime les poèmes sur la beauté de Zabolotskiy, un poète soviétique ou russe, c'est selon. Les membres du Conseil connaissent-ils ces vers ?

« Si tel est le cas, qu'est-ce que la beauté ?

C'est à nous d'en décider.

Et pourquoi construisons-nous pour elle un palais ?

Un calice vide ou une flamme qui scintille à l'intérieur ? »

Pour ma part, je comparerais la beauté à la sagesse. Nous devons faire preuve de sagesse. Nous devons prendre des décisions sages. Et en ce qui concerne le règlement de la situation dans l'est de l'Ukraine sur la base de l'ensemble de mesures en vue de l'application des Accords de Minsk, je prône la sagesse.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Il n'y a plus d'orateur ou d'oratrice inscrit sur la liste.

Je voudrais demander aux intervenants s'ils souhaitent formuler des observations supplémentaires.

Je donne à nouveau la parole à M^{me} Montian.

M^{me} Montian (*parle en russe*) : De nombreuses personnes m'ont écrit à la suite de ma déclaration, me demandant de bien vouloir dire au Conseil de sécurité que personne ne craint une invasion russe imminente, à l'exception de ceux qui violent l'Ukraine et en abusent depuis maintenant huit ans. Ce sont ces individus qui quitteront l'Ukraine accrochés à la carlingue des avions des États-Unis. Le reste du monde acceptera la situation sans sourciller, car c'est précisément pour cela que l'Occident a orchestré les événements de Maïdan et le coup d'État, pour que les choses se terminent ainsi. Tel était le but : envoyer les troupes de l'actuel régime de Kiev dans les Républiques populaires de Donetsk et de Lougansk, faire en sorte que celles-ci ripostent et faire jouer ensuite les sanctions. Mais nous verrons bien qui a le plus à perdre des sanctions.

La séance est levée à 13 h 5.